

RAPPORT
D'ACTIVITE
COMMUNAUTAIRE
2005

I - RESUME DES PROJETS MENES
ET
DES ACTIONS DE COMMUNICATION

1. Descriptif des projets et actions menés par compétence

- Economie
- Zones d'activités
- Tourisme
- Environnement
- Habitat
- Voirie
- NTIC
- Ecole de musique
- Aménagement

RESUME DES PROJETS MENES

① - Economie

- Déploiement du Service Economie suite à l'embauche du Développeur Economique.
- Suite et fin de la réalisation du schéma de développement économique. Présentation aux élus. Validation en Conseil Communautaire et présentation aux acteurs économiques.
- Suite de la mise en œuvre de l'observatoire fiscal et économique.
- Elaboration du projet d'hôtel d'entreprises (phases administrative, financière et travaux).
- Etude de faisabilité d'un atelier de découpe toutes viandes à MIRADOUX.
- Participation au débat public « Projet de ligne à grande vitesse Bordeaux / Toulouse ».
- Recherches de financements pour réaliser les actions prévues au schéma de développement économique.
- Signature d'une convention avec le Conseil Régional pour développer le dispositif du Fond Régional d'Innovation pour l'Emploi.

② - Zones d'activités

- Mise en œuvre du transfert des droits de préemption urbaine. Phase administrative et publicité.

- Aménagement de la Zone Industrielle de MONTESTRUC : Phase technique et consultation.
- Aménagement du Biopôle : Phases administrative et financière.
- Achats et échanges terrains pour assurer la maîtrise foncière.
- Lancement de l'étude de faisabilité de l'aménagement de la Zone d'Activités de FLEURANCE.
- Poursuite des études de qualification des Zones Industrielles – Volet urbanistique et paysager.

③ - Tourisme

- Mise en œuvre du projet de signalisation d'intérêt local : Phase opérationnelle. Consultation des entreprises et réalisation.
- Projet d'aménagement de la place Boué Lapeyrère : Phases administrative, financière, technique et réalisation des travaux.

④ - Environnement

- SPANC : Poursuite de réalisation des nouveaux schémas d'assainissement.
- Réalisation de la première année du contrôle de bon fonctionnement des installations existantes soit 482 contrôles sur 2005.

RESUME DES PROJETS MENES

⑤ - Habitat

- Dernière année de l'OPAH –Opération programmée d'aménagement de l'Habitat– en partenariat avec la Communauté Cœur de Lomagne.

COMMUNES	PROPRIETAIRES OCCUPANTS	PROPRIETAIRES BAILLEURS
BERRAC	4	
BRUGNENS	3	
CADEILHAN		
CASTELNAU D'ARBIEU	3	1
CASTERA LECTOIROIS	2	1
CASTET ARROUY	1	2
CERAN	4	
CEZAN	1	2
FLAMARENS	4	
FLEURANCE	42	32
GAVARRET-sur-ALOUSTE		
GOUTZ	3	
LA ROMIEU	2	5
LA SAUVETAT	1	1
LAGARDE FIRMACON	1	
LALANNE		
LAMOTHE GOAS		
LARROQUE ENGALIN		
LECTOURE	27	11
MAS D'AUVIGNON	1	
MIRADOUX	3	6
MIRAMONT LATOUR		8
MONTESTRUC	2	7

PIS	1	
PRECHAC	1	
PUYSEGUR		
REJAUMONT	2	
SAINT MARTIN DE GOYNE	1	
SAINTE MERE	1	7
SAINT MEZARD	4	
SAINTE RADEGONDE	1	
SEMPESSERRE	3	2
TAYBOSC		
URDENS	4	
Total CCLG	122	85
TOTAL de l'opération	183	109

- Etude technique pour la réalisation de la réhabilitation de 5 logements à CEZAN, 4 logements à MIRADOUX et 2 logements à CERAN.
- Négociation pour le terrain de l'aire d'accueil des gens du voyage.
- Etude de faisabilité de l'aire d'accueil des gens du voyage.

RESUME DES PROJETS MENES

⑥ - Voirie

- Modification du périmètre de la voirie d'intérêt communautaire.
- Concertation pour chercher une méthode d'intervention lors des travaux d'urgence.
- Relevé de la voirie et des ouvrages communautaires pour intégration dans le SIG.
- Investissement et entretien courant. Busage CC12 (commune de GOUTZ).
- Phase opérationnelle pour la mise en place de la signalétique d'intérêt local.

⑦ - NTIC

- Mise en œuvre de l'expérimentation de solutions alternatives pour diffusion du haut débit. Choix d'INFOSAT. Travaux. Déploiement.
- Expérimentation d'une solution Web de consultation des sentiers de randonnées.
- Mise en œuvre de l'intranet communautaire : Choix du prestataire et premier déploiement.
- Mise en œuvre du SIG. Intégration des données : Chemins de randonnées, voiries, zones à risques voiries.

⑧ - Ecole de musique

- Nombre d'enfants : 233.

- Nombre d'heures d'enseignement hebdomadaires : 134.

La participation des parents représentait 32,26 % du coût réel engagé par la collectivité.

⑨ - Aménagement

- Poursuite de la réflexion sur le cahier des charges d'étude du schéma directeur d'aménagement solidaire.

Pour élaborer l'ensemble de ces projets et actions, les différentes commissions thématiques se sont réunies 28 fois :

COMMISSIONS	Nombre de réunions
Affaires générales	4
Economie et Aménagement Z.A.	4
Culture	1
Finances	3
Logement et cadre de vie	1
Assainissement et Environnement	2
Sport	2
Voirie	1
Appels d'offres et marchés publics	10
TOTAL	28

2. Actions de communication

- En commun
- Vœux aux acteurs économiques

SUJETS TRAITES DANS « EN COMMUN »

En Commun n° 11 Février 2005

- Thème du journal : l'environnement loi sur l'eau et SPANC
- Communes : Sainte-Radegonde et Lalanne
- Embauche d'un développeur économique
- Aménagement du rond point de desserte de la ZI Fleurance
- partenariat avec la Pic du Midi et la Cité de l'espace
- SIG : la solution choisie

En Commun n° 12 Juin 2005

- Thème du journal : bilan des finances communautaires 1999-2004
- Communes : Flamarens et Gavarret-sur-Aulouste
- Lancement de l'expérimentation d'accès internet haut débit sur 6 communes
- La gestion de la voirie communautaire
- Calendrier des manifestations été 2005

En Commun n° 13 Octobre 2005

- Thème du journal : l'action économique communautaire
- Commune : Sempesserre
- 2 acteurs économiques à Céran : La ferme de la Bastide, Couvoir Palmigers
- Web et GPS au service des randonneurs
- Expérimentation d'accès internet haut débit sur 6 communes
- Rentrée 2005 de l'école de musique
- Place Boué Lapeyrère à Lectoure : projet d'aménagement
- Plateforme de dématérialisation des marchés publics de la CCLG
- Communiqué du CPIE Pays Gersois

PRESENTATION DES VŒUX AUX ACTEURS ECONOMIQUES, PAR LA CCLG, A LECTOURE, LE 28 JANVIER 2005 A 18H30

1. Accueil - **Monsieur DUCLOS**, Maire de Lectoure : mot de bienvenue
2. Intervention de **Monsieur DAUZERE**, Président de la Chambre d'Agriculture du Gers
3. Intervention de **Monsieur LAGRANGE**, Président de la Chambre de Métiers du Gers
4. Intervention de **Monsieur DOLIGE**, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gers en Gascogne
5. Intervention de **Monsieur VALL**, Maire de Fleurance, Président du Pays Portes de Gascogne, Conseiller Régional Midi-Pyrénées : l'économie du Pays
6. Intervention de **Monsieur LAPEYRADE**, Président de la communauté de communes – **Madame GLEIZE**, Vice-Présidente, chargée du développement économique :

- Stratégie économique de la CCLG / rapport KPMG
- Filière plantes
- Commerce équitable
- Atelier relais Dumaine à Sainte Mère

- Stands des 3 chambres consulaires et de la CCLG.

- Buffet

➔ 900 acteurs économiques, 70 partenaires institutionnels, 110 élus locaux invités, 24 secrétaires de mairies

II - INDICATEURS D'ACTIVITE

1. Activité statutaire

- Nombre de réunions du Conseil Communautaire, date, ordre du jour
- Nombre de réunions du Bureau et date
- Nombre de délibérations
- Nombre de réunions de Commissions
- Nombre de réunions à l'extérieur

RECAPITULATIF DES REUNIONS DE L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE

RECAPITULATIF DES REUNIONS BUREAU / CONSEIL DE COMMUNAUTE 2005

N°	Evénement	Date	Lieu	Fréquentation				Nb de délibérations
				Présents	Représentés	Absents	Total	
1	Réunion du bureau	27.01.05	Taybosc	8	0	5	13	6
2	Réunion du bureau	25.02.05	Céran	10	0	3	13	6
3	Réunion du conseil de communauté	16.03.05	Flamarens	39	6	22	67	8
4	Réunion du conseil de communauté	30.03.05	La Romieu	44	10	14	68	16
5	Réunion du bureau	05.04.05	Lamothe Goas	9	0	6	15	3
6	Réunion du bureau	03.05.05	Goutz	8	0	7	15	4
7	Réunion du bureau	22.06.05	Sempesserre	10	0	5	15	9
8	Réunion du conseil de communauté	27.07.05	Saint-Mézard	36	7	24	67	19
9	Réunion du bureau	28.09.05	CCLG	8	0	6	14	2
10	Réunion du conseil de communauté	11.10.05	La Sauvetat	45	5	18	68	8
11	Réunion du bureau	22.11.05	Sainte-Radegonde	10	0	4	14	13
12	Réunion du conseil de communauté	06.12.05	Sainte-Mère	34	6	28	68	2
Total des délibérations prises								96

RECAPITULATIF DES REUNIONS DE L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE

N°	Evénement	Date	Ordre du jour
1	Réunion du bureau	27.01.05	1 / Aménagement de la zone Biopôle à Fleurance – Acquisition de terrain. 2 / Pépinière d'entreprises – Choix du coordonnateur SPS. 3 / Groupement de commandes pour la mise en œuvre d'une signalisation d'intérêt local – Lancement de la procédure de consultation des entreprises. 4 / Adhésion de la CCLG au Comité National d'Action Sociale. 5 / Assurance du personnel communautaire - Choix du prestataire. 6 / Recrutement d'un agent non titulaire en remplacement d'un agent placé en congé maternité.
2	Réunion du bureau	26.02.05	1 / Atelier Relais Dumaine à Sainte-Mère – Avenants aux marchés de travaux. 2 / Poursuite du schéma d'assainissement communautaire – Avenants au marché de prestations. 3 / Poursuite du schéma d'assainissement communautaire – Modification de la délibération du 29 janvier 2004 portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre. 4 / Aménagement de la zone d'activité de Montestruc – Plan de financement prévisionnel. 5 / Aménagement de la zone biopôle de Fleurance – Modification du plan de financement prévisionnel. 6 / Atelier de découpe toutes viandes sur la commune de Miradoux – Modification du plan de financement prévisionnel.
3	Réunion du conseil	16.03.05	1 / Débat d'orientation budgétaire pour 2005. 2 / Adoption du règlement intérieur du service publique d'assainissement non collectif (SPANC). 3 / Vente de terrains en zone d'activités de Fleurance. 4 / Vente de terrains en zone d'activités de Fleurance. 5 / Hameau des Etoiles – Définitions des modalités d'amortissement. 6 / Délégation d'attributions au Président de la communauté de communes. 7 / Election d'un nouveau membre du Bureau. 8 / Election du Vice-président en charge de la commission communautaire « environnement et assainissement ».
4	Réunion du conseil	30.03.05	1 / Fixation du tarif de la redevance du contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif. 2 / Fixation du tarif de la redevance du contrôle de conception - réalisation des installations d'assainissement non collectif à compter du 1er avril 2005. 3 / Modification de la composition de la commission appel d'offres et marchés publics. 4 / Vote du taux de taxe professionnelle unique pour 2005. 5 / Approbation du compte de gestion du receveur de la communauté de communes pour l'exercice 2004. 6 / Approbation du compte de gestion du receveur de la communauté de communes pour l'exercice 2004 Budget annexe Hameau des Etoiles. 7 / Approbation du compte de gestion du receveur de la communauté de communes pour l'exercice 2004 Budget annexe Atelier Relais. 8 / Approbation du compte de gestion du receveur de la communauté de communes pour l'exercice 2004 Budget annexe Assainissement. 9 / Vote du compte administratif 2004. 10 / Vote du compte administratif 2004 (budget annexe Hameau des Etoiles). 11 / Vote du compte administratif 2004 (budget annexe Atelier Relais). 12 / Vote du compte administratif 2004 (budget annexe Assainissement). 13 / Vote du budget pour 2005 (budget général). 14 / Vote du budget pour 2005 (budget annexe Hameau des Etoiles). 15 / Vote du budget pour 2005 (budget annexe Atelier Relais). 16 / Vote du budget pour 2005 (budget annexe Assainissement).

RECAPITULATIF DES REUNIONS DE L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE

5	Réunion du bureau	05.04.05	<p>1 / Mise en œuvre, à titre d'expérimentation, d'une solution alternative pour le déploiement du haut débit sur 6 communes du territoire communautaire – Attribution du marché.</p> <p>2 / Intranet communautaire – Choix du prestataire.</p> <p>3 / Aménagement d'un bâtiment en zone industrielle de Lectoure en vue de la création d'un hôtel d'entreprises – Demande de DDR et plan de financement prévisionnel.</p>
6	Réunion du bureau	03.05.05	<p>1 / Mise en œuvre, à titre d'expérimentation d'une solution alternative pour le déploiement du haut débit sur 6 communes du territoire communautaire dans le cadre de l'appel à projet DATAR – Signatures de conventions d'occupation du domaine public et privé.</p> <p>2 / Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles – Communes de Lectoure.</p> <p>3 / Groupement de commandes pour la mise en œuvre d'une signalisation d'intérêt local et de lieux-dits – Attribution du marché.</p> <p>4 / Maintenance du parc informatique communautaire et du Hameau des Etoiles.</p>
7	Réunion du bureau	22.06.05	<p>1 / Aménagement des zones d'activités – Hôtel d'entreprises – Attribution de la maîtrise d'œuvre de l'opération</p> <p>2 / Aménagement des zones d'activités – Zone d'activités économiques de Montestruc-sur-Gers - Attribution de la maîtrise d'œuvre de l'opération</p> <p>3 / Accompagnement du thermalisme – Aménagement de la place Boué de Lapeyrière – Modification de la délib. du 22.10. 2003 portant attribution de la maîtrise d'œuvre</p> <p>4 / Réhabilitation de bâtiments communaux – Aménagement de la cantine scolaire et de l'ancien logement de l'école de Cézan – Signature d'un bail à réhabilitation</p> <p>5 / Réhabilitation de bâtiments communaux – Aménagement du presbytère de Céran – Signature d'un bail à réhabilitation</p> <p>6 / Réhabilitation de bâtiments communaux – Aménagement de la cantine scolaire et de l'ancien logement de l'école de Cézan – Mise à disposition des emprises nécessaires</p> <p>7 / Réhabilitation de bâtiments communaux – Aménagement du presbytère de Céran – Mise à disposition des emprises nécessaires</p> <p>8 / Aménagement et entretien de la voirie – Demande de subvention spécifique pour la réalisation de travaux de voirie nécessitée par des dégâts d'orage</p> <p>9 / Création d'un poste d'agent administratif et modification du tableau des effectifs de la communauté de communes</p>
8	Réunion du conseil	27.07.05	<p>1 / Délimitation du périmètre d'exercice du droit de préemption urbain</p> <p>2 / Aménagement de la place Boué de Lapeyrière – Lancement de la consultation des entreprises</p> <p>3 / Création d'un hôtel d'entreprises – Lancement de la consultation des entreprises</p> <p>4 / Echange foncier en zone industrielle de Fleurance avec la SCI du Perrin</p> <p>5 / Acquisition de foncier en zone Biopôle de Fleurance – Modification des délibérations du 11 mai 2004 et 27 janvier 2005</p> <p>6 / Déploiement de l'Internet Haut Débit – Plan de financement de l'opération</p> <p>7 / Modification du périmètre de la voirie d'intérêt communautaire</p> <p>8 / Ecole de musique intercommunale – modification des durées maximales des enseignements spécialisés</p> <p>9 / Ecole de musique intercommunale – Fixation des tarifs de l'Ecole de musique intercommunale pour l'année 2005-2006</p> <p>10 / Ouverture d'une classe supplémentaires à l'école de musique communautaire</p> <p>11 / Observatoire économique et fiscal – Traitement des rôles de taxe professionnelle</p> <p>12 / Observatoire économique et fiscal – Traitement des informations officielles concernant les entreprises et les établissements locaux</p> <p>13 / Aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire – Détermination de l'intérêt communautaire</p> <p>14 / Signature d'une convention avec le Conseil Régional dans le cadre du Fond Régional d'Innovation pour l'Emploi</p> <p>15 / Modification de la délibération du 21 août 2000 portant création d'une régie de recettes pour l'école de musique communautaire</p> <p>16 / Création d'un hôtel d'entreprises – Modification du plan de financement prévisionnel</p> <p>17 / Aménagement de la zone d'activités de Montestruc-sur-Gers / tranche 1 – Modification du plan de financement prévisionnel</p> <p>18 / Aménagement de la zone d'activités de Montestruc-sur-Gers / tranche 1 – Lancement de la consultation des entreprises</p> <p>19 / Délibération de soutien aux associations de jeunesse et d'éducation populaire</p>

RECAPITULATIF DES REUNIONS DE L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE

9	Réunion du Bureau	28.09.05	<p>1 / Recrutement d'un agent non titulaire en remplacement d'un agent placé en congé de paternité</p> <p>2 / Recrutement d'un agent non titulaire en remplacement d'un agent placé en disponibilité de droit</p>
10	Réunion du Conseil	11.10.05	<p>1 / Participation de la CCLG au débat public « projet de ligne à grande vitesse Bordeaux Toulouse »</p> <p>2 / Développement des équipements et des usages des NTIC – Mise en œuvre d'un Intranet – Extranet communautaire – Plan de financement prévisionnel</p> <p>3 / Développement des équipements et des usages des NTIC – Solution Web de consultation des sentiers de randonnées – Plan de financement</p> <p>4 / Développement économique – Actions de développement de l'employabilité sur le territoire communautaire – Plan de financement prévisionnel</p> <p>5 / Logement et cadre de vie – Aire d'accueil des gens du voyage – Etude de faisabilité et plan de financement prévisionnel</p> <p>6 / Aménagement des zones d'activités – Hôtel d'entreprises- Choix du contrôleur technique</p> <p>7 / Accompagnement du thermalisme – Aménagement de la place Boué Lapeyrère – Choix de l'entreprise en charge des travaux</p> <p>8 / Aménagement des zones d'activités – Hôtel d'entreprises – Signatures des marchés de travaux</p>
11	Réunion du Bureau	22.11.05	<p>1 / Signature d'un contrat de location-vente du bâtiment GERS ELECTRONIC sur la Z.I. de LECTOURE ».</p> <p>2 / Aménagement de la Z.A. de FLEURANCE – Lancement d'une étude de faisabilité technique et financière ».</p> <p>3 / Aménagement de la Z.A de FLEURANCE – Lancement des autorisations préalables à la réalisation d'un ouvrage sur le ruisseau St-Laurent ».</p> <p>4 / Acquisition d'un terrain communal sur la Z.A. de MONTESTRUC »</p> <p>5 / Etude de qualification du pôle économique de la Lomagne Gersoise – Modification du plan de financement ».</p> <p>6 / Mise en réseau des acteurs du développement économique – Plan de financement prévisionnel ».</p> <p>7 / Développement des usages des NTIC – Mise en œuvre d'un portail de travail collaboratif Intranet Extranet – Modification du plan de financement prévisionnel ».</p> <p>8 / Projets pédagogiques de l'école de musique intercommunale – Plan de financement prévisionnel ».</p> <p>9 / Etudes de qualification du pôle économique de la Lomagne Gersoise – Signature d'un avenant ».</p> <p>10 / Réhabilitation de bâtiments communaux – Aménagement d'un bâtiment communal sur Miradoux – Signature d'un bail à réhabilitation ».</p> <p>11 / Réhabilitation de bâtiments communaux – Aménagement d'un bâtiment communal sur Miradoux – Mise à disposition des emprises nécessaires ».</p> <p>12 / Réhabilitation de bâtiments communaux – Aménagement d'un bâtiment communal sur Miradoux – Mise à disposition des emprises nécessaires</p> <p>13 / Appui au développement économique - Signature de convention de prestations dans le cadre du Fond Régional d'Innovation pour l'Emploi.</p>
12	Réunion du Conseil	06.12.05	<p>1 / Ecole de musique intercommunale – Signature d'une convention avec l'ADDA 32 pour la définition du projet d'établissement.</p> <p>2 / Budget général de la collectivité / Section d'investissement</p> <p style="padding-left: 20px;">Budget annexe "ateliers relais"</p> <p style="padding-left: 20px;">Budget annexe "Hameau des étoiles"</p>

RECAPITULATIF DES REUNIONS DES COMMISSIONS

COMMISSIONS	Date	Lieu	ORDRE DU JOUR
Affaires générales	02.02.05	Fleurance	1 / Accès à l'internet haut débit : Ouverture des plis concernant l'appel d'offres restreint pour la mise en oeuvre d'un projet d'expérimentation technologies alternatives 2 / Mise en oeuvre d'un intranet pour le travail collaboratif de la communauté de communes : Ouverture des plis concernant l'appel d'offres restreint lancé dans le cadre de l'appel à candidatures
	25.03.05	Fleurance	1 / Accès à l'internet haut débit : Choix de l'offre concernant l'appel d'offres restreint pour la mise en oeuvre d'un projet d'expérimentation technologies alternatives 2 / Mise en oeuvre d'un intranet pour le travail collaboratif de la communauté de communes : Choix de l'offre concernant l'appel d'offres restreint lancé dans le cadre de l'appel à candidatures
	01.04.05	Fleurance	1 / Accès à l'internet haut débit : Choix de l'offre concernant l'appel d'offres restreint pour la mise en oeuvre d'un projet d'expérimentation technologies alternatives
	18.10.05	Fleurance	1 / Point sur les orientations du site Internet et sur l'Intranet, 2 / Point sur l'expérimentation d'accès à l'Internet à haut débit,
Appels d'offres et marchés publics	02.02.05	Fleurance	1 / Accès à l'internet haut débit : Ouverture des plis concernant l'appel d'offres restreint pour la mise en oeuvre d'un projet d'expérimentation technologies alternatives 2 / Mise en oeuvre d'un intranet pour le travail collaboratif de la communauté de communes : Ouverture des plis concernant l'appel d'offres restreint lancé dans le cadre de l'appel à candidatures
	11.02.05	Fleurance	1 / Création d'une Boulangerie à Sainte Mère : Proposition d'un avenant sur le marché
	25.02.05	Fleurance	1 / Réalisation du Schéma Intercommunal d'assainissement sur 6 communes : Proposition d'un avenant sur le marché
	25.03.05	Fleurance	1 / Accès à l'internet haut débit : Choix de l'offre concernant l'appel d'offres restreint pour la mise en oeuvre d'un projet d'expérimentation technologies alternatives 2 / Mise en oeuvre d'un intranet pour le travail collaboratif de la communauté de communes : Choix de l'offre concernant l'appel d'offres restreint lancé dans le cadre de l'appel à candidatures
	01.04.05	Fleurance	1 / Mise en oeuvre d'une signalétique d'intérêt local : Ouverture des plis dans le cadre du groupement de commandes 2 / Accès à l'internet haut débit : Choix de l'offre concernant l'appel d'offres restreint pour la mise en oeuvre d'un projet d'expérimentation technologies alternatives
	15.04.05	Fleurance	1 / Mise en oeuvre d'une signalétique d'intérêt local dans le cadre du groupement de commandes : Choix de l'entreprise
	09.06.05	Fleurance	1 / Présentation du règlement intérieur de la commande publique de la communauté de communes
	21.09.05	Fleurance	1 / Aménagement de la place Boué Lapeyrière à Lectoure : Ouverture des plis concernant l'appel d'offres 2 / Création d'un hôtel d'entreprises sur la zone industrielle de Lectoure : Ouverture des plis concernant la consultation lancée par le biais d'une procédure adaptée

RECAPITULATIF DES REUNIONS DES COMMISSIONS

COMMISSIONS	Date	Lieu	ORDRE DU JOUR
Appels d'offres et marchés publics (suite)	11.10.05	La Sauvetat	1 / Aménagement de place Boué de Lapeyrère : Choix de l'offre 2 / Hôtel d'entreprises - Procédure adaptée : Choix des entreprises pour les travaux 3 / Zone d'activités de Montestruc-sur-Gers : ouverture des plis pour l'aménagement de la ZAE.
	26.10.05	Fleurance	1 / Zone d'activités de Montestruc-sur-Gers - Procédure adaptée : Choix de l'entreprise pour l'aménagement de la ZAE.
Economie	01.03.05	Fleurance	1 / Aménagement des ZA : Présentation de l'étude KPMG 2 / Vente de deux terrains de la CCLG en ZA de Fleurance (un terrain de 5 731 m ² à Monsieur et Madame SARTORIS Robert et un terrain de 4 955 m ² à Monsieur BORTOLONI)
	21.06.05	Fleurance	1 / Rapport d'étape de l'étude KPMG sur l'aménagement des ZA 2 / Projet de l'hôtel d'entreprise : économie générale (prix de location potentielle...) choix du maître d'œuvre 3 / Périmètre du droit de préemption
	19.07.05	Fleurance	1 / Rapport de l'étude KPMG sur l'aménagement des ZA 2 / Projet de l'hôtel d'entreprise
	14.11.05	Fleurance	1 / Présentation des possibilités d'actions pour 2005 2006 à partir de la stratégie élaborée avec KPMG, 2 / Exploration des financements de ces actions, 3 / Point sur l'activité du Service (Gersica / Artegel / Gers Electronic-Patrick Salles) 4 / Lobbying T.G.V., 5 / Point sur la filière plantes..., 6 / Elaboration du règlement intérieur de l'hôtel d'entreprises, 7 / Profil d'un développeur junior, 8 / Réflexion sur le prix de vente des terrains,
Culture	18.05.05	Fleurance	1 / Révision des tarifs de l'école de musique pour la rentrée 2005 2 / Bilan des activités pédagogiques 3 / Proposition du règlement intérieur pour le personnel enseignant
Sport	02.03.05	Fleurance	1 / Présentation et analyse des demandes d'extension des chemins de randonnée pour la commune de Lectoure
	11.04.05	Fleurance	1 / Mise en œuvre d'une extension de chemins de VTT : Travailler sur ce projet tant dans ses dimensions d'organisation, que dans le cadre de la procédure de transfert 2 / Information des communes nouvellement adhérentes sur les compétences de la CCLG et notamment sur l'entretien des chemins de randonnée (outils de développement touristique).Etude des opportunités d'ouverture de nouveaux chemins de randonnée et conséquences financières tant communales que communautaires
Assainissement et Environnement	01.05	Fleurance	1 / Dans le cadre de la réalisation du diagnostic, créer un comité de pilotage pour le suivi de cette prestation dont la SAUR est en charge. 2 / Cas particuliers rencontrés à formaliser dans le cadre du contrôle de conception-réalisation. 3 / Etablir le montant de redevance du diagnostic. 4 / Revoir le règlement de service.
	15.03.05	Fleurance	1 / Présentation du règlement du service d'assainissement non collectif

RECAPITULATIF DES REUNIONS DES COMMISSIONS

COMMISSIONS	Date	Lieu	ORDRE DU JOUR
Finances	16.02.05	Fleurance	1 / Présentation des comptes administratifs 2004, 2 / Présentation des premiers éléments d'analyse financière en vue de la préparation du débat d'orientation budgétaire,
	23.03.05	Fleurance	1 / Présentation du budget prévisionnel 2004.
	24.11.05	Fleurance	1 / Point sur les consommations budgétaires, 2 / Point sur les décisions modificatives budgétaires.
Voirie	31.05.05	Fleurance	1 / Choix des Entreprises chargées de l'entretien de la voirie communautaire :(lot n°1 entretien de la chaussée - lot n°2 entretien fossés et talus)
Logement et cadre de vie	19.10.05	Fleurance	1 / Dossiers de réhabilitation en cours, 2 / Présentation de l'étude « Habitat du Pays » 3 / Enjeux de l'aménagement à l'échelle communautaire. 4 / Travail sur le cahier des charges pour la réalisation d'un schéma directeur d'aménagement solidaire.

RECAPITULATIF DES REUNIONS A L'EXTERIEUR

REUNIONS PAYS

REUNIONS	Date	Lieu	ORDRE DU JOUR
Programme Leader+	26.01.05	Gimont	1 / Chemin de Saint-Jacques
Journée de rencontre	09.04.05	Sarrant	1 / Voir dans le Pays Portes de Gascogne un Conseil de Développement actif pour la mise en œuvre du projet de territoire
Réunion	19.04.05	Mauvezin	1 / Création de l'association de développement culturel en Lomagne 2 / Présentation du projet de maquette pour le contrat de Pays : Composition du collège des élus, définition d'un budget prévisionnel
Réunion des communautés de communes du Pays	28.06.05	Gimont	1 / Echanges d'informations 2 / Présentation par la CCLG d'un outil d'observation et de prospective du tissu économique
Commission communication	28.06.05	Gimont	1 / Présentation du document "Pays" à destination des habitants et acteurs du territoire
Conseil d'administration	12.07.05	Gimont	1 / Présentation du projet de maquette pour le contrat de Pays 2 / Point sur le programme Leader+ et des objectifs de programmation des aides pour l'année 2005 3 / Présentation du document de présentation du Pays et du guide Leader+
Informations sur le FSE	02.09.05	Gimont	1 / Point sur le fonctionnement et les financements du Fonds Social Européen 2 / Approche du montage des dossiers à déposer
Conseil de développement	15.09.05	Gimont	1 / Commission communication : Création d'un site Internet pour le Pays
Conseil de développement	27.09.05	Gimont	1 / Groupe d'animation : Mise en place du groupe d'animation du conseil de développement
Conseil de développement	04.10.05	Gimont	1 / Commission avis sur les projets : Présentation pour avis des derniers projets dans le cadre de l'année 2 (2005) du contrat Pays
Conseil d'administration	18.11.05	Gimont	1 / Préparation du rapport moral 2 / Préparation du rapport financier
Conseil de développement	22.11.05	Gimont	1 / Présentation du site Internet en cours d'élaboration 2 / Qu'en est-il de la charte aujourd'hui ? Participation à l'évaluation du programme d'actions du Pays
Assemblée générale	26.11.05	Samatan	1 / Validation de l'exercice budgétaire 2004 2 / Présentation du budget prévisionnel 2006 3 / Nomination du commissaire aux comptes

Création de l'association de développement culturel en Lomagne	30.03.05	L'Isle-Bouzon	1 / Création de l'association de développement culturel en Lomagne 2 / Constitution du Conseil d'administration et du bureau
---	----------	---------------	---

RECAPITULATIF DES REUNIONS A L'EXTERIEUR

REUNIONS GAL LEADER+ "Porte de Gascogne"

REUNIONS	Date	Lieu	ORDRE DU JOUR
Comité de programmation	02.03.05	Lectoure	1 / Examen des projets sollicitant une aide LEADER +, 2 / Point sur l'état d'avancement du programme, 3 / Point sur la dotation complémentaire (300 000 €), 4 / Point sur le renouvellement des membres, 5 / Point sur la coopération.
Comité de programmation	24.05.05	Mauvezin	1 / Examen des projets sollicitant une aide LEADER +, 2 / Point sur l'état d'avancement du programme, 3 / Point sur la dotation complémentaire, 4 / Point sur le guide du porteur de projet.
Comité de programmation du GAL LEADER+	20.09.05	L'Isle Jourdain	1 / Examen des projets sollicitant une aide Leader+ 2 / Point sur l'état d'avancement du programme 3 / Présentation du guide du "Porteur de projet"
Groupe mesure du GAL LEADER+	11.10.05	Cologne	1 / Examen des projets Leader+ en préalable au prochain Comité de Programmation prévu le 03/11/05
Groupe mesure du GAL LEADER+	13.10.05	Cologne	1 / Examen des projets Leader+ en préalable au prochain Comité de Programmation prévu le 03/11/05
Comité de programmation du GAL LEADER+	03.11.05	Gimont	1 / Comité de programmation : Examen des projets Leader+
Comité de programmation du GAL LEADER+	07.11.05	Gimont	1 / Point sur l'état d'avancement du programme (état de la programmation et de la consommation - politique de programmation 2006) 2 / Examen des projets sollicitant une aide Leader+ 3 / Nouvelle programmation de projets en sous-consommation 4 / Prise de date pour réunion modalités d'évaluation du programme 5 / Election à la présidence du comité de programmation pour 2006
Comité de programmation	05.12.05	Gimont	1 / Examen des projets sollicitant une aide LEADER + 2 / Nouvelle programmation de projets en sous-consommation 3 / Point divers : prise de date pour réunion modalités d'évaluation du programme 4 / Election à la présidence du comité de programmation pour 2006

2. Eléments statutaires

- Mouvement des élus
- Modification de périmètre
- Modification dans la mise en œuvre des compétences

DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
BERRAC	Jean-Paul LABAN	Philippe ROUX
BRUGNENS	Pierre COMBEDOUZON	Pierre LÉBOUCHER
CADEILHAN	Simone MONGE	Michel GONDRAND
CASTELNAU-D'ARBIEU	Pierre LÉBOUCHER	Simone DUMAIN
CASTERA-LECTOUROIS	Guy VERDIER	Alain MARSAN
CASTET-ARROUY	Roselyne SALAND	Bruno BETTIN
CERAN	François BOUCHARD	Patrick DEVEZE
CEZAN	Amédée CINTAS	Alain DANFLOUS
FLAMARENS	Jean-Jacques BILLES	Xavier BALLENGHIEN
FLEURANCE	Raymond VALL	Danielle SILLIERES
	Bernard LAPEYRADE	
	Hermine ESPINASSE	
	Emilie DENNIG	
	Georges SANS (décédé)	
	Marie-Pierre TOLOSA	
	Fabienne BROUE	
	Christian COURTIADÉ	
	Gérard AURET	
	Henri ALTARIBO	
	Liliane PEYROULAN	
	Nicole BORDENEUVE	
	Patrick SARRAMIAC	
	Marylène ANDRE	
	Progrès FONTAN	
Bruno MATTEL		
Bernard POUJOL		
Michel JOUBERT		
Marie BAUBAS		
Jacques DUMAS		
Khadija JEBLI		
Alex CANDELON		
GAVARRET-sur-AULOUSTE	Jean-Pierre GALLI	Jacqueline GRESSE-LAVALLÉE
GOUTZ	Eric LABORDE	Monique MARROU
LAGARDE-FIMARCON	Ghislaine POIRETTE	Pierre SERPINSKI
LALANNE	Jean-Charles GUIRAUT	Pierre-Jean CAUBET

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
LAMOTHE-GOAS	Alain SCUDELLARO	Nicole CAMPGUILHEM
LA ROMIEU	Denis DELOUS Marie-José GASNIER	Bernard CHAUMETTE Gilbert TOULAN
LARROQUE-ENGALIN	Jean CADEOT	Marcel BONATO
LA SAUVETAT	Marie-Pierre CUSINATO	Annie BONNEAU
LECTOURE	Gérard DUCLOS	Edwige ALLARD
	Claude DUMAS	Béatrice DUBOIS
	Pierre-Luc PELLICER	Guy ESPARBES
	Jean-Michel SCHWEITZER	Jeanine GAUME
	Jean-Jacques TOSCA	
	Patrick MARCONATO	
	Martine MAZERE	
	Laurette GLEIZE	
	Joël CANTALOUP	
	Stéphane BAUMONT	
Denis CASTAGNET		
Andrée ANTICHAN		
Paulette BOUE		
MAS-D'AUVIGNON	Georges ESTEVE	Aline BETOUS
MIRADOUX	Suzanne MACABIAU	Michel BILLIERES
MIRAMONT-LATOURE	Patrick de LARY de LATOURE	Richard CHAVES
MONTESTRUC-sur-GERS	Jean REBEIL Francis CADREILS	Michel BARNABE Guy TARIBO
PIS	Josiane LAGARDERE	Olivier AYRAUD
PRECHAC	Max COUSTAU	
PUYSEGUR	Danièle GUILBERT	Pierre LAGORCE
REJAUMONT	Patricia PAILLARES	Nicole CAZUGUEL
ST-MARTIN DE GOYNE	Francis BARELLA	Jean-Luc CICERI
ST-MEZARD	Martine LATOURE	Patrick BAQUE
STE-MERE	Marc GLAUDE	Roger DUFLO
STE-RADEGONDE	Alain CANTALOUP	Anne-Marie TRUILHE
SEMPESSERRE	Jean ALIAS	Francette JOLLY
TAYBOSC	Simon SAINT-MARTIN	Guy ROSIN
URDENS	Annie DAVASSE	Roland MARAGNON

Nouveaux délégués communautaires

PERIMETRE

Communes	Superficie en km ²	Population recensement 1999
Berrac	7,99	92
Brugnens	13,45	256
Cadeilhan	8,43	103
Castelnau-d'Arbieu	16,34	191
Castéra-Lectourois	18,86	304
Castet-Arrouy	8,04	148
Céran	10,74	153
Cézan	12,22	151
Flamarens	14,36	146
Fleurance	43,32	6414
Gavarret-sur-Aulouste	8,38	132
Goutz	8,46	165
Lagarde-Fimarcon	8,85	138
Lalanne	5,55	93
Lamothe-Goas	7,18	64
Larroque-Engalin	6,16	62
La Romieu	27,48	554

Nouvelles communes

Communes	Superficie en km ²	Population recensement 1999
La Sauvetat	27,71	348
Lectoure	84,93	4440
Mas-d'Auvignon	13,74	177
Miradoux	34,58	497
Miramont-Latour	9,77	141
Montestruc-sur-Gers	16,31	615
Pis	5,36	80
Préchac	12,79	154
Puységur	7,26	80
Réjaumont	13,60	181
Sainte-Mère	9,43	182
Sainte-Radegonde	9,82	112
Saint-Martin-de-Goyne	5,60	208
Saint-Mézard	15,11	172
Sempesserre	20,99	311
Taybosc	5,87	61
Urdens	7,77	184

TOTAL : 34 communes soit 526.45 km² et 17 220 habitants

MODIFICATION DES STATUTS

DERNIERS STATUTS

Article 1 : Constitution

Il est constitué entre les communes de :

BERRAC – BRUGNENS – CADEILHAN – CASTELNAU D'ARBIEU –
CASTERA LECTOIROIS – CASTET ARROUY - CERAN – CEZAN –
FLEURANCE – GAVARRET SUR AULOUSTE – GOUTZ – LAGARDE
FIMARCON – LALANNE – LAMOTHE-GOAS – LARROQUE ENGALIN
– LA SAUVETAT – LA ROMIEU – LECTOURE – MAS D'AUVIGNON –
MIRADOUX - MIRAMONT LATOUR – MONTESTRUC SUR GERS – PIS
– PRECHAC – PUYSEGUR – REJAUMONT –SAINTE MERE –
SAINTE RADEGONDE – SAINT-MARTIN DE GOYNE – SAINT-
MEZARD – TAYBOSC – URDENS.

Une Communauté de Communes, dénommée "Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise".

Article 2 : Sièges

Le siège de la Communauté de Communes est fixé à FLEURANCE, à la Maison des Associations – 60 bis, rue Gambetta.

Le conseil de la Communauté pourra se réunir dans chaque commune membre de la Communauté de Communes.

Article 3 : Objet

La Communauté de Communes associe les communes au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer et de mettre en œuvre, dans le cadre de programmes pluriannuels concertés et coordonnés, des projets communs de

NOUVEAUX STATUTS

Article 1 : Constitution

Il est constitué entre les communes de :

BERRAC – BRUGNENS – CADEILHAN – CASTELNAU D'ARBIEU –
CASTERA LECTOIROIS – CASTET ARROUY - CERAN – CEZAN –
FLAMARENS - FLEURANCE – GAVARRET SUR AULOUSTE – GOUTZ
– LAGARDE FIMARCON – LALANNE – LAMOTHE-GOAS –
LARROQUE ENGALIN – LA SAUVETAT – LA ROMIEU – LECTOURE –
MAS D'AUVIGNON – MIRADOUX - MIRAMONT LATOUR –
MONTESTRUC SUR GERS – PIS – PRECHAC – PUYSEGUR –
REJAUMONT –SAINTE MERE
SAINTE RADEGONDE – SAINT-MARTIN DE GOYNE – SAINT-
MEZARD – SEMPESSERE - TAYBOSC – URDENS.

Une Communauté de Communes, dénommée "Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise".

Article 2 : Sièges

Le siège de la Communauté de Communes est fixé à FLEURANCE, à la Maison des Associations – 60 bis, rue Gambetta.

Le conseil de la Communauté pourra se réunir dans chaque commune membre de la Communauté de Communes.

Article 3 : Objet

La Communauté de Communes associe les communes au sein d'un espace de solidarité en vue d'élaborer et de mettre en œuvre, dans le cadre de

MODIFICATION DES STATUTS

développement économique et d'aménagement de l'espace afin de favoriser la création d'emplois.

Article 4 : Durée

La Communauté de Communes est instituée pour une durée illimitée. Elle pourra toutefois être dissoute dans les conditions prévues à l'article L. 5214-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 5 : Compétences

La Communauté de Communes conduit, au lieu et place des communes membres, des actions et des réflexions d'intérêt communautaire dans les domaines suivants :

1) Au titre du groupe de compétences obligatoires :

1.1 Aménagement de l'espace

- élaboration d'un schéma communautaire nécessaire au développement harmonieux, durable et équilibré du territoire dans toute sa diversité, qu'elle soit économique, culturelle, sociale, sportive, éducative et relative au logement, s'inscrivant dans le cadre du schéma de cohérence territoriale.
- soutien et coordination des actions en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics.
- exercice du droit de préemption en zones d'activités économiques communautaires.

programmes pluriannuels concertés et coordonnés, des projets communs de développement économique et d'aménagement de l'espace afin de favoriser la création d'emplois.

Article 4 : Durée

La Communauté de Communes est instituée pour une durée illimitée. Elle pourra toutefois être dissoute dans les conditions prévues à l'article L. 5214-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 5 : Compétences

La Communauté de Communes conduit, au lieu et place des communes membres, des actions et des réflexions d'intérêt communautaire dans les domaines suivants :

3) Au titre du groupe de compétences obligatoires :

1.1 Aménagement de l'espace

- élaboration d'un schéma communautaire nécessaire au développement harmonieux, durable et équilibré du territoire dans toute sa diversité, qu'elle soit économique, culturelle, sociale, sportive, éducative et relative au logement, s'inscrivant dans le cadre du schéma de cohérence territoriale.
- soutien et coordination des actions en faveur du maintien et du développement des services et équipements publics.
- exercice du droit de préemption en zones d'activités économiques communautaires.

MODIFICATION DES STATUTS

1.2 Développement économique

- développement des espaces économiques existants
- création et aménagement de zones industrielles, artisanales et tertiaires
- développement des filières agroalimentaires et agrobiologiques avec la création d'un centre de recherches
- développement des équipements et des usages des N.T.I.C. en partenariat avec les Services de l'Etat, les entreprises, les Services Publics, les Collectivités Territoriales, les Chambres Consulaires, et tous les organismes liés au développement économique
- création de tout nouvel atelier-relais, les ateliers-relais existants restant propriété des communes.

1.2.1 Développement touristique

- à partir des potentialités touristiques existantes, coordination des actions de développement et de promotion pour en renforcer l'efficacité, en partenariat avec toutes les filières existantes et le C.D.T.L.
- soutien au développement des offices de tourisme sur des projets reconnus d'intérêt communautaire, et contribution à leur mise en réseau
- mise en œuvre d'actions d'intérêt communautaire de développement des filières touristiques suivantes :
 - tourisme culturel ou scientifique
 - accueil à la Ferme
 - sentiers et circuits à thème
 - accompagnement du thermalisme
 - création ou développement de musées
- contribution au développement des capacités d'hébergement touristique et à leur mise en réseau
- signalisation, entretien et développement des sentiers de randonnée pédestres, de V.T.T. et équestres.

1.2 Développement économique

- développement des espaces économiques existants
- création et aménagement de zones industrielles, artisanales et tertiaires
- développement des filières agroalimentaires et agrobiologiques avec la création d'un centre de recherches
- développement des équipements et des usages des N.T.I.C. en partenariat avec les Services de l'Etat, les entreprises, les Services Publics, les Collectivités Territoriales, les Chambres Consulaires, et tous les organismes liés au développement économique
- création de tout nouvel atelier-relais, les ateliers-relais existants restant propriété des communes.

1.2.1 Développement touristique

- à partir des potentialités touristiques existantes, coordination des actions de développement et de promotion pour en renforcer l'efficacité, en partenariat avec toutes les filières existantes et le C.D.T.L.
- soutien au développement des offices de tourisme sur des projets reconnus d'intérêt communautaire, et contribution à leur mise en réseau
- mise en œuvre d'actions d'intérêt communautaire de développement des filières touristiques suivantes :
 - tourisme culturel ou scientifique
 - accueil à la Ferme
 - sentiers et circuits à thème
 - accompagnement du thermalisme
 - création ou développement de musées
- contribution au développement des capacités d'hébergement touristique et à leur mise en réseau
- signalisation, entretien et développement des sentiers de randonnée pédestres, de V.T.T. et équestres.

MODIFICATION DES STATUTS

2) Au titre du groupe de compétences optionnelles :

2.1 La politique du logement et du cadre de vie

La Communauté de Communes contribue à améliorer les conditions de logement, de vie et d'accueil des populations. A cet effet, elle est chargée :

- d'étudier et de mettre en œuvre les opérations programmées d'amélioration de l'habitat
- de coordonner les besoins des communes en matière d'habitat locatif
- d'étudier et de mettre en œuvre les actions nécessaires à l'accueil des gens du voyage
- de conseiller et d'aider les communes pour l'aménagement des espaces publics.

Elle assure la mise en œuvre d'une politique de logement social d'intérêt communautaire définie selon les deux axes suivants :

- réalisation de nouveaux programmes de réhabilitation de bâtiments communaux pour la réalisation de logements locatifs qui seront réservés à des personnes ou familles ne dépassant pas les plafonds de ressources fixés pour l'attribution d'un logement H.L.M. ;
- contribution financière, dans la limite d'une enveloppe qui sera fixée annuellement par l'organe délibérant et qui sera au minimum équivalente aux contributions actuellement versées par les communes membres de la communauté de communes, au fonctionnement du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.).

2) Au titre du groupe de compétences optionnelles :

2.1 La politique du logement et du cadre de vie

La Communauté de Communes contribue à améliorer les conditions de logement, de vie et d'accueil des populations. A cet effet, elle est chargée :

- d'étudier et de mettre en œuvre les opérations programmées d'amélioration de l'habitat
- de coordonner les besoins des communes en matière d'habitat locatif
- d'étudier et de mettre en œuvre les actions nécessaires à l'accueil des gens du voyage
- de conseiller et d'aider les communes pour l'aménagement des espaces publics.

Elle assure la mise en œuvre d'une politique de logement social d'intérêt communautaire définie selon les deux axes suivants :

- réalisation de nouveaux programmes de réhabilitation de bâtiments communaux pour la réalisation de logements locatifs qui seront réservés à des personnes ou familles ne dépassant pas les plafonds de ressources fixés pour l'attribution d'un logement H.L.M. ;
- contribution financière, dans la limite d'une enveloppe qui sera fixée annuellement par l'organe délibérant et qui sera au minimum équivalente aux contributions actuellement versées par les communes membres de la communauté de communes, au fonctionnement du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.).

MODIFICATION DES STATUTS

2.2 La voirie

- mise en œuvre d'une réflexion sur l'amélioration des conditions de circulation sur le territoire communautaire et entre celui-ci et les territoires voisins.
- aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ainsi définie : les voiries communales de désenclavement des communes, ainsi que de desserte d'équipements économiques ou touristiques, selon un tracé défini par délibération du conseil de communauté à partir des demandes des communes concernées.

2.3 L'environnement

- assainissement d'intérêt communautaire
 - réalisation d'un schéma communautaire aboutissant à l'établissement des zonages communaux d'assainissement collectif et individuel
 - prise en charge du service de contrôle des systèmes d'assainissement autonome.

2.4 Les équipements culturels, sportifs et scolaires

- conduite d'une étude sur les conditions d'accueil des enfants dans les écoles et les services annexes (cantines, crèches, loisirs, etc...).
- réalisation en partenariat avec les associations locales d'une étude sur les activités sportives et culturelles comportant une proposition de politique communautaire.
- fonctionnement des écoles de musique existantes et création éventuelle d'une école de musique communautaire.
- gestion des services publics culturels reconnus d'intérêt communautaire.

2.2 La voirie

- mise en œuvre d'une réflexion sur l'amélioration des conditions de circulation sur le territoire communautaire et entre celui-ci et les territoires voisins.
- aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ainsi définie : les voiries communales de désenclavement des communes, ainsi que de desserte d'équipements économiques ou touristiques, selon un tracé défini par délibération du conseil de communauté à partir des demandes des communes concernées.

2.3 L'environnement

- assainissement d'intérêt communautaire
 - réalisation d'un schéma communautaire aboutissant à l'établissement des zonages communaux d'assainissement collectif et individuel
 - prise en charge du service de contrôle des systèmes d'assainissement autonome.

2.4 Les équipements culturels, sportifs et scolaires

- conduite d'une étude sur les conditions d'accueil des enfants dans les écoles et les services annexes (cantines, crèches, loisirs, etc...).
- réalisation en partenariat avec les associations locales d'une étude sur les activités sportives et culturelles comportant une proposition de politique communautaire.
- fonctionnement des écoles de musique existantes et création éventuelle d'une école de musique communautaire.
- gestion des services publics culturels reconnus d'intérêt communautaire.

MODIFICATION DES STATUTS

Article 6 : Affectation des personnels et des biens

La Communauté de Communes et les communes établiront par voie de conventions les conditions dans lesquelles les biens et le personnel des communes seront mis à disposition, détachés ou mutés à la Communauté de Communes, pour l'exercice de ses compétences.

Article 7 : Représentation des Communes

La Communauté de communes est administrée par un Conseil de Communauté comprenant des délégués répartis entre les communes de la façon suivante :

1^{er} Collège : constitué par les communes de moins de 3.000 habitants

- Un délégué de 0 à 500 habitants
- Un délégué par tranche supplémentaire de 500 habitants, complète ou entamée

2^{ème} Collège : constitué par les communes de 3.000 habitants et plus

- Le nombre de délégués de ce 2^{ème} Collège sera égal à celui du nombre des délégués du 1^{er} Collège et calculé au prorata de la population des communes de ce 2^{ème} Collège.

En cas de départ ou d'arrivée de communes, cet équilibre entre les deux Collèges sera maintenu.

Les communes désigneront des délégués suppléants appelés à siéger au Conseil de Communauté en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires, à raison de 5 délégués suppléants pour les communes dont la population est supérieure à 3.000 habitants et d'un délégué suppléant pour les autres communes jusqu'à 500 habitants et 1 suppléant supplémentaire par tranche de 500 habitants, complète ou entamée.

Les délégués suppléants peuvent assister au Conseil Communautaire, en même temps que les délégués titulaires, sans voix délibérative.

Article 6 : Affectation des personnels et des biens

La Communauté de Communes et les communes établiront par voie de conventions les conditions dans lesquelles les biens et le personnel des communes seront mis à disposition, détachés ou mutés à la Communauté de Communes, pour l'exercice de ses compétences.

Article 7 : Représentation des Communes

La Communauté de communes est administrée par un Conseil de Communauté comprenant des délégués répartis entre les communes de la façon suivante :

1^{er} Collège : constitué par les communes de moins de 3.000 habitants

- Un délégué de 0 à 500 habitants
- Un délégué par tranche supplémentaire de 500 habitants, complète ou entamée

2^{ème} Collège : constitué par les communes de 3.000 habitants et plus

- Le nombre de délégués de ce 2^{ème} Collège sera égal à celui du nombre des délégués du 1^{er} Collège et calculé au prorata de la population des communes de ce 2^{ème} Collège.

En cas de départ ou d'arrivée de communes, cet équilibre entre les deux Collèges sera maintenu.

Les communes désigneront des délégués suppléants appelés à siéger au Conseil de Communauté en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires, à raison de 5 délégués suppléants pour les communes dont la population est supérieure à 3.000 habitants et d'un délégué suppléant pour les autres communes jusqu'à 500 habitants et 1 suppléant supplémentaire par tranche de 500 habitants, complète ou entamée.

Les délégués suppléants peuvent assister au Conseil Communautaire, en même temps que les délégués titulaires, sans voix délibérative.

MODIFICATION DES STATUTS

Dans l'hypothèse où l'effectif du conseil municipal de l'une des communes ne permettrait pas de procéder à l'augmentation du nombre de délégués titulaires résultant de l'application des règles susmentionnées, il y serait pourvu par la transformation d'un poste de délégué suppléant.

Le nombre de délégués et de leurs suppléants ainsi que leur répartition entre les communes pourront être modifiés en cas de réduction ou d'extension du périmètre de la Communauté ainsi qu'au vu des résultats des recensements généraux de la population.

Article 8 : Le bureau de la Communauté

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté peut déléguer certaines de ses attributions au président et au bureau composé :

- du Président,
- de dix vice-présidents,
- des conseillers généraux des cantons de Fleurance et Lectoure, ainsi que des maires des communes chefs-lieux de canton pour autant qu'ils détiennent la double qualité de conseiller municipal et de conseiller communautaire et qu'ils soient élus.

Le bureau de la Communauté de Communes comprend quinze (15) membres.

Article 9 : Le budget de la Communauté

La Communauté de Communes pourvoit aux dépenses résultant des compétences que lui ont attribuées les communes.

Dans l'hypothèse où l'effectif du conseil municipal de l'une des communes ne permettrait pas de procéder à l'augmentation du nombre de délégués titulaires résultant de l'application des règles susmentionnées, il y serait pourvu par la transformation d'un poste de délégué suppléant.

Le nombre de délégués et de leurs suppléants ainsi que leur répartition entre les communes pourront être modifiés en cas de réduction ou d'extension du périmètre de la Communauté ainsi qu'au vu des résultats des recensements généraux de la population.

Article 8 : Le bureau de la Communauté

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté peut déléguer certaines de ses attributions au président et au bureau composé :

- du Président,
- de dix vice-présidents,
- des conseillers généraux des cantons de Fleurance et Lectoure, ainsi que des maires des communes chefs-lieux de canton pour autant qu'ils détiennent la double qualité de conseiller municipal et de conseiller communautaire et qu'ils soient élus.

Le bureau de la Communauté de Communes comprend quinze (15) membres.

Article 9 : Le budget de la Communauté

La Communauté de Communes pourvoit aux dépenses résultant des compétences que lui ont attribuées les communes.

MODIFICATION DES STATUTS

Elle dispose des recettes suivantes :

- Le produit de la taxe professionnelle unique dans les conditions prévues à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.
- La dotation globale de fonctionnement,
- Les taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés,
- Le revenu des immeubles,
- Les subventions de la CEE, de l'Etat et des collectivités territoriales,
- Les dons et legs,
- Les emprunts,
- Le fonds de compensation de la TVA
- La dotation globale d'équipement,
- La dotation de développement rural,
- Toutes autres recettes entrant dans le cadre de ses compétences.

Article 10 : Dotation de solidarité

Le Conseil de la Communauté de Communes pourra instituer un fonds de solidarité destiné à corriger les écarts de richesses entre les communes et à tenir compte de charges particulières que les actions de la Communauté pourraient susciter sur le territoire des communes.

Le Conseil de la Communauté de Communes arrêtera les critères de répartition de ce fonds entre les communes.

Dans le cas où la Communauté de Communes décide d'attribuer une dotation de solidarité, la répartition se fera selon les critères prévus par la loi.

Elle dispose des recettes suivantes :

- Le produit de la taxe professionnelle unique dans les conditions prévues à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.
- La dotation globale de fonctionnement,
- Les taxes, redevances et contributions correspondant aux services assurés,
- Le revenu des immeubles,
- Les subventions de la CEE, de l'Etat et des collectivités territoriales,
- Les dons et legs,
- Les emprunts,
- Le fonds de compensation de la TVA
- La dotation globale d'équipement,
- La dotation de développement rural,
- Toutes autres recettes entrant dans le cadre de ses compétences.

Article 10 : Dotation de solidarité

Le Conseil de la Communauté de Communes pourra instituer un fonds de solidarité destiné à corriger les écarts de richesses entre les communes et à tenir compte de charges particulières que les actions de la Communauté pourraient susciter sur le territoire des communes.

Le Conseil de la Communauté de Communes arrêtera les critères de répartition de ce fonds entre les communes.

Dans le cas où la Communauté de Communes décide d'attribuer une dotation de solidarité, la répartition se fera selon les critères prévus par la loi.

MODIFICATION DES STATUTS

Article 11 : Règlement intérieur

Le Conseil de Communauté approuvera le règlement intérieur de la Communauté dans les trois mois qui suivent sa création et, conformément à la réglementation, chaque renouvellement général des instances communautaires.

Article 12 : Adhésion à un autre E.P.C.I.

La communauté de communes pourra décider d'adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale sur simple délibération de son conseil de communauté.

Article 13 : Dispositions diverses

La communauté de communes pourra assurer des prestations de services au sens de l'article L. 5211-56 du code général des collectivités territoriales et dans les conditions prévues par celui-ci.

La Communauté de Communes sera régie par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales pour toutes les questions non prévues par les présents statuts.

Les présents statuts sont annexés aux délibérations des Conseils Municipaux décidant de la création de la Communauté de Communes.

Article 11 : Règlement intérieur

Le Conseil de Communauté approuvera le règlement intérieur de la Communauté dans les trois mois qui suivent sa création et, conformément à la réglementation, chaque renouvellement général des instances communautaires.

Article 12 : Adhésion à un autre E.P.C.I.

La communauté de communes pourra décider d'adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale sur simple délibération de son conseil de communauté.

Article 13 : Dispositions diverses

La communauté de communes pourra assurer des prestations de services au sens de l'article L. 5211-56 du code général des collectivités territoriales et dans les conditions prévues par celui-ci.

La Communauté de Communes sera régie par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales pour toutes les questions non prévues par les présents statuts.

Les présents statuts sont annexés aux délibérations des Conseils Municipaux décidant de la création de la Communauté de Communes.

MODIFICATION DES STATUTS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GERS

DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE GERMOISE

Séance du 27 juillet 2005

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil de communauté	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
68	67	43

Date de la convocation
le 20 juillet 2005

Date d'affichage
le 20 juillet 2005

Objet de la délibération :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en sous-préfecture

le 2 août 2005

et publication

le 2 août 2005

ou notification

L'an deux mille cinq et le mercredi vingt sept juillet à vingt heures trente, le conseil de la communauté de communes de la Lomagne Germoise, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Mézard, sous la présidence de M. Bernard LAPEYRADE, président de la communauté de communes.

PRESENTS : 36 Mesdames et Messieurs ALIAS Jean - ALLARD Edwige - ANDRE Marylène - AURET Gérard - BORDENEUVE Nicole - BILLES Jean-Jacques - BONATO Marcel - BOUCHARD François - CADREILS Francis - CANTALOUPE Alain - CANTALOUPE Joël - CASTAGNET Denis - CAZUGUEL Nicole - CHAUMETTE Bernard - CINTAS Amédée - COUSTAU Max - CUSINATO Marie-Pierre - DAVASSE Annie - DUMAS Jacques - DELOUS Denis - DENNIG Emilie - ESPINASSE Hermyné - ESTEVE Georges - FONTAN Progrès - GAUME Jeanine - GLAUDE Marc - LABAN Jean-Paul - LAPEYRADE Bernard - LEBOUCHER Pierre - LEBOUCHER Pierre - MARCONATO Patrick - MAZERES Martine - SCHWEITZER Jean-Michel - TOSCA Jean-Jacques - VALL Raymond - VERDIER Guy ;

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 7 Mesdames et Messieurs BOUE Paulette (procuration donnée à M.TOSCA Jean-Jacques) - BROUE Fabienne (procuration donnée à Mme DENNIG Emilie) - COURTIADÉ Christian (procuration donnée à M DUMAS Jacques) - DUCLOS Gérard (procuration donnée à M CANTALOUPE Joël) - MACABIAU Suzanne (procuration donnée à M BILLES Jean-Jacques) - PELLICER Pierre-Luc (procuration donnée à M CASTAGNET Denis) - TOLOSA Marie-Pierre (procuration donnée à M.LAPEYRADE Bernard) ;

M Max COUSTAU a été nommé secrétaire de séance.

Modification du périmètre de la voirie d'intérêt communautaire

M. le Président présente à l'Assemblée le travail réalisé par les services communautaires afin d'harmoniser la prise en compte des délimitations des voiries d'intérêts communautaires.

Il précise en effet que lors de la création de la communauté, la méthodologie élaborée par les services de la DDE n'était pas uniforme et qu'il est apparu nécessaire de procéder à un relevé précis des longueurs de voirie.

Il présente le nouveau périmètre de la voirie d'intérêt communautaire qui s'établit comme suit :

.../...

MODIFICATION DES STATUTS

Objet de la délibération :

Date de la délibération

le 27 juillet 2005

	ZI	PL	VL	Total
BERRAC	0	0	4,095	4,095
BRUGNENS	0	0,28	0	0,28
CADEILHAN	0	6,583	0	6,583
CASTELNAU D'ARBIEU	0	3,415	5,63	9,045
CASTERA LECTOIROIS	0	3,082	6,103	9,185
CASTET ARROUY	0	0	0	0
CERAN	0	0,31	0,4	0,71
CEZAN	0	0	3,2	3,2
FLEURANCE	3,202	5,803	0,29	9,295
GAVARRET SUR AULOUSTE	0	1,245	0	1,245
GOUTZ	0	0	1,456	1,456
LA ROMIEU	0	4,96	3,161	8,121
LA SAUVETAT	0	1,83	0	1,83
LAGARDE FIMARCON	0	3,307	2,75	6,057
LALANNE	0	0	0,536	0,536
LAMOTHE GOAS				0
LARROQUE ENGALIN	0	0	1,075	1,075
LECTOURE	0	9,665	3,135	12,8
MAS D'AUVIGNON	0	1,94	0	1,94
MIRADOUX	0	0	0	0
MIRAMONT LATOUR	0	1,944	1,97	3,914
MONESTRUC SUR GERS	0,225	1,105	1,477	2,807
PIS	0	0	3,175	3,175
PRECHAC	0	0	4,87	4,87
PUYSEGUR	0	0,566	0	0,566
REJAUMONT	0	0	2,23	2,23
SAINT MARTIN DE GOYNE	0	0,76	0,61	1,37
SAINT MEZARD	0	0	4,733	4,733
SAINTE MERE	0	0	0	0
SAINTE RADEGONDE	0	1,235	0	1,235
TAYBOSC	0	0	3,877	3,877
URDENS	0	0	0,87	0,87
CCLG	0,615			0,615
Total	4,04	48,03	55,643	107,715
TOTAL GENERAL				107,715

MODIFICATION DES STATUTS

Objet de la délibération :

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le nouveau tracé de la voirie communautaire,
- de demander aux communes membres d'en délibérer à la majorité qualifiée,
- de demander à Monsieur le Préfet de modifier le tableau annexé à son arrêté modifiant les statuts de la communauté de communes,

Date de la délibération

le 27 juillet 2005

Ainsi délibéré, ledit jour 27 juillet 2005

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
et certification du caractère exécutoire de l'acte,
Fleurance, le 1^{er} août juillet 2005
Le Président,

Bernard LAPEYRADE

MODIFICATIONS DES STATUTS

Compte rendu des travaux de la commission voirie sur la définition de la compétence « Aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire »

13 mai 2005 et 06 avril 2005

DEFINITION DE LA COMPETENCE « VOIRIE »

➤ Intégration et retrait de la voirie communautaire

- Condition d'entrée de la commune dans le périmètre ? sous quel délai ?

Après débat, il est proposé de retenir les deux premières années pour négocier le transfert, afin de proposer un délai de réflexion suffisant, aussi bien pour les communes nouvellement adhérentes que pour la communauté de communes (notamment dans la perspective de la mise en œuvre d'une analyse qualitative des demandes de transfert).

Il est proposé cependant que de nouvelles demandes puissent être envisagées dès lors qu'un nouvel intérêt communautaire apparaîtrait (économique ou touristique).

- Peut-il exister des conditions de retrait des voiries ?
 - ✓ disparition de l'intérêt économique ?
 - ✓ disparition de l'intérêt touristique ?
 - ✓ dans quelles conditions ?

Les membres de la commission s'accordent à penser qu'en cas de disparition de l'intérêt économique ou touristique il serait souhaitable de retirer cette voirie et de la restituer à la commune en bon état.

MODIFICATIONS DES STATUTS

➤ Critères d'intérêt communautaire

- le désenclavement

- ✓ Parle –t-on du désenclavement des communes ou de la communauté ?
- ✓ Peut-on parler de désenclavement entre les communes de la communauté de communes ?
- ✓ Peut-on parler de désenclavement entre les communes de la communauté de communes et les axes extérieurs ?

Il s'agit aussi bien du désenclavement interne qu'externe, notamment dans la perspective de valoriser son développement.

Une attention particulière doit être portée pour que l'augmentation des flux permette l'amélioration des flux. Une analyse qualitative de ce flux prime sur un simple aspect quantitatif.

- l'intérêt économique

- ✓ Définition de l'entreprise ? activités économiques ?
- ✓ redevable de la TP ?
- ✓ Toutes les activités sont –elles concernées ?
- ✓ Faut-il une ou plusieurs entreprises ?
- ✓ Activité ayant une pérennité ? (risque de cessation d'activité)

Une discussion s'engage à partir d'exemples déjà existants. Il est précisé que ce qui a été fait au départ l'a été à partir des analyses de la DDE. La communauté de communes ne disposait pas à l'époque du recul nécessaire ni des compétences internes. Si certains ont été avantagés, il faut le considérer comme une prime aux premiers.

Un débat s'engage sur la définition même de l'intérêt économique. Quelles approches doivent elles être privilégiées ?

La notion d'intérêt général prime en la matière et doit s'apprécier au regard de l'activité économique, de la création d'emplois et de TP générée. La voirie qui pourrait être déclarée d'intérêt communautaire au titre de l'intérêt économique doit être celle qui puisse desservir plusieurs activités.

- l'intérêt touristique

- ✓ Définir un lieu touristique ?
- ✓ Nombre de visiteurs ?

Les débats amènent une réflexion à contrario : un gîte tout seul ne peut être considéré comme un lieu touristique, ni un lieu patrimonial. Il faudrait pouvoir apporter les éléments d'un flux conséquent induisant de l'activité.

MODIFICATIONS DES STATUTS

➤ Détermination quantitative et qualitative de la voirie

- la qualité de la voirie

- ✓ Dans quel état doit être remis la voirie ? totalement neuve ?
- ✓ Transfert seulement après remise en état ?
- ✓ Seuil de travaux à réaliser pour considérer en bon état ?
- ✓ % de dégradation ? quels types ?
- ✓ critère qualitatif quantifiable évalué par un « homme de l'art » (maître d'œuvre voirie) ?

Le maître d'œuvre indique que plusieurs niveaux d'appréciation peut être notés, observation visuelle d'un technicien, carottage, voir analyse en laboratoire. Chaque mode opératoire pouvant faire l'objet de coût important. Il indique les éléments devant faire l'objet d'un état des lieux pour définir leur bon état :

*Avoir les ouvrages en bon état,

*Posséder une structure et un corps de chaussée appropriée au trafic pratiqué sur cette voie,

*De n'avoir aucune déformation ou d'anomalie pouvant contribuer à une détérioration prématurée de cette chaussée,

*Avoir un revêtement de bonne qualité et de moins de trois ans.

*Un assainissement correct avec des fossés propres et d'un calibrage régulier assurant un écoulement des eaux de surface en tout temps dans de bonnes conditions.

Après débat le mode opératoire retenu sera le suivant. Lors d'une demande d'intégration d'une nouvelle voie communale dans la voirie communautaire une commission ad hoc composée de :

*Trois élus de la commission de la voirie,

*Du Maire de la commune intéressée,

*Le Maître d'œuvre chargé de la voirie,

*Les Services Techniques de la CCLG, se rendront sur place et analyseront l'état de cette voie au regard des éléments précédemment précisés.

MODIFICATIONS DES STATUTS

- La détermination quantitative de la voirie

Cas du profil en zone rurale :

La limite du Domaine Public se situe dans le cas d'un talus en remblai au niveau du haut du talus et, dans le cas d'un talus en déblais cette limite se situe en pied de talus ou au bord extérieur du fossé dans le cas de l'existence d'un fossé en pied de talus.

Les éléments pouvant constituer ce Domaine Public et dont la compétence serait à la CCLG sont :

- *Les ouvrages longitudinaux ayant fait l'objet d'un aménagement particulier (busage d'un fossé soutènement etc.)
- *Les ouvrages transversaux à usage de pluvial.
- *Les fossés à ciel ouvert et les accotements.
- *Les corps de chaussées.
- *Les enduits superficiels ou les revêtements de chaussée.

Cas du profil en zone urbaine :

La limite du D.P.en zone urbaine se situe de façade à façade des immeubles situés de part et d'autre de la rue.

Les éléments pouvant constituer ce D.P. et dont la compétence serait à la CCLG sont :

- *Les grilles et avaloirs des eaux de ruissellement.
- *Revêtement, chaussée et corps de chaussée.
- *Tous les éléments situés sur la chaussée et liés directement aux divers réseaux (bouches à clé, tampons fonte etc....)
- *Les marquages spécifiques au sol.

Les busages d'accès privés restent du domaine privé et restent à la charge du privé.

Tout ce qui est signalisation fait partie intégrante de la police du maire donc cette proposition n'est pas retenue, les panneaux de signalisation et la peinture horizontale y étant directement liée resteront à la charge des communes seules les lignes axiales et les bandes de rives seront à la charge de la CCLG lors de réalisations de travaux sur la voirie en question.

3. Emplois communautaires

- Tableau des effectifs salariés

TABLEAU DU PERSONNEL - POSTES OUVERTS / POSTES POURVUS

EMPLOIS	EFFECTIF	DUREE HEBDO. (en heures)	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS DES FONCTIONNAIRES POUVANT OCCUPER CES EMPLOIS	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS
Directeur général des services	1	35	- Direction administrative de la collectivité - Direction financière de la collectivité - Direction du personnel	Attachés territoriaux	1	1
Directeur adjoint	1	35	- Suivi administratif des dossiers - Suivi financier des dossiers - Suivi budgétaire des dossiers		1	1
Chef de projet d'animation territoriale	1	35	- Elaboration et suivi des projets - Définition des orientations et prog. d'actions - Suivi technique, administratif et financier		1	1
Développeur économique	1	28 (TNC)	- accompagnement des entreprises - gestion de projet		1	1
Agent de bureau	1	35	- Traitement du standard téléphonique et des tâches courantes de secrétariat	Agent administratif	1	1
Agent de bureau/Comptable	1	17,5	- Facturation service Assainissement	Agent administratif	1	1
Secrétaire comptable	1	35	- Comptabilité - Suivi de la gestion du personnel - Participation à la gestion des dossiers	Adjoints administratifs	1	1

TABLEAU DU PERSONNEL - POSTES OUVERTS / POSTES POURVUS

EMPLOIS	EFFECTIF	DUREE HEBDO. (en heures)	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS DES FONCTIONNAIRES POUVANT OCCUPER CES EMPLOIS	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS
Technicien	1	35	- Mise en place et gestion du service de contrôle de l'assainissement autonome - Suivi des marchés publics - Participation à la gestion des programmes "voirie"	Techniciens supérieurs territoriaux	1	1
Technicien NTIC	1	35	- Gestion du parc informatique communautaire - Développement des projets liés aux NTIC - Participation aux actions de communication communautaire		1	1
Agent de développement	1	17,5	- Participation au montage des projets de développement communautaires - Participation à l'élaboration et au suivi des dossiers de co-financement	Rédacteurs territoriaux	1	1
Directeur de l'école de musique	1	20	- Direction de l'école de musique - Enseignement de la trompette		1	1
Intervenants à l'école de musique	10	12	- Enseignement de la clarinette	Assistants d'enseignement artistique	1	1
		12,5	- Enseignement de la flûte traversière		1	1
		20	- Enseignement de la formation musicale		1	1
		20	- Enseignement du piano		1	1
		8,5	- Enseignement du saxophone		1	1
		13	- Enseignement de la batterie		1	1
		16	- Enseignement de la guitare		1	1
		5	- Enseignement du violon		1	1
		3	- Enseignement des percussions		1	1
5	- Enseignement du trombone, tuba	1	1			
1	- Enseignement du cor	1	1			

TABLEAU DU PERSONNEL - POSTES OUVERTS / POSTES POURVUS

EMPLOIS	EFFECTIF	DUREE HEBDO. (en heures)	FONCTIONS	CADRES D'EMPLOIS DES FONCTIONNAIRES POUVANT OCCUPER CES EMPLOIS	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS
Chargé de mission SIG	1	35	- Mise en place du SIG	Contrat emploi-jeunes	1	1
Animateur sportif	1	35	- Entretien et signalisation des chemins de randonnées		1	1
Agent de développement touristique	1	35	- Développement du tourisme		1	1

III - ELEMENTS FINANCIERS

BUDGET 2005

Comme chaque année, le rapport d'activité annuel de la communauté de communes permet de présenter de manière globalisée l'ensemble des événements financiers de l'année, tous budgets confondus (principal et annexes).

Comme les dernières années, le tableau « présentation des documents budgétaires de la CCLG » permet d'appréhender l'ensemble des décisions budgétaires votées cette année et la situation financière de la collectivité en fin d'exercice.

Cette année également, c'est l'occasion de traduire l'ensemble de l'activité de la communauté de communes en 2004 par communes, tant en dépenses qu'en recettes. (Annexe tableau « ventilation des interventions et des recettes communautaires par communes »).

Le budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent, pour l'année 2005, à 3.034.757,36 € et se caractérisent par :

- une stabilisation des charges de gestions courantes, représentant toujours 12 % des dépenses de fonctionnement,
- une légère augmentation en volume des charges de personnel, résultant de la structuration des services, et dont le poids représente près de 16,5 % des dépenses de fonctionnement,
- le versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe Hameau des Etoiles de 99.026,33 €,
- le remboursement des intérêts d'emprunt (21.537,94 €) inférieur aux provisions compte tenu du contexte favorable concernant le taux de change du franc suisse.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 3.566.676,53 € caractérisées par :

- une diminution du produit de taxe professionnelle dû à la perte de la base Intermarché, contenu par une augmentation du taux à 13,50 %,
- une diminution de la DGF en volume et en habitant, (24,49 € / hab)
- une stabilisation des recettes des domaines et services communautaires.

Les résultats de cette section permettent de dégager une épargne brute de 531.919,17 €, soit après remboursement du capital de l'emprunt, un autofinancement de 322.894,88 €, consacré à la mise en œuvre de projets d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1.289.323,69 € et se caractérisent par :

- le remboursement du capital de l'emprunt (209.024,29 €)
- la poursuite de la politique de réserve foncière et immobilière (345.770,35 €),
- la poursuite des études du pôle économique communautaires (29.828,83 €),
- la poursuite des programmes Haut débit et NTIC (228.793,39 €),
- la poursuite des opérations touristiques concernant la signalétique (10.145,36 €),
- la mise en œuvre de l'opération de création de l'hôtel d'entreprises (prévision budgétaire de 143.000 €),
- la fin de l'anticipation du prochain programme quinquennal de voirie (232.680,83 €),
- la mise en œuvre de l'opération d'aménagement de la place Boué de Lapeyrière (47.526,52 €).

Les recettes d'investissement, s'élevant à 1.539.764,96 €, se répartissent de la manière suivante :

- capitalisation des excédents de fonctionnement et d'investissement 2004 pour un montant total de 1.261.023,63 €,
- le FCTVA perçu à hauteur de 110.830 €,
- la perception des subventions sur les différents programmes communautaires à hauteur de 318.126,53 €,
- la vente de terrains en zone d'activités de Fleurance pour un montant total de 30.989,40 €
- aucune souscription d'emprunt.

Le résultat global de l'exercice s'élève à 537.086,56 € avec des restes à réaliser faisant apparaître un besoin de financement de 59.334,18 € largement couvert par l'excédent de fonctionnement.

La collectivité n'a souscrit aucun emprunt en 2005, l'état financier de la collectivité fait donc apparaître une diminution de la capacité de désendettement à moins d'un an et demie (recommandation de se situer en dessous de 7 ans) tout en stabilisant un poids la dette à hauteur de 13,95 % (recommandation de se situer en dessous de 25 %).

Les budgets annexes

ATELIERS RELAIS

Le budget ateliers relais voit la fin de l'opération portée pour le compte des Poupin à La Romieu et la mise en œuvre de l'opération Dumaine à Sainte-Mére.

HAMEAU DES ETOILES

Les travaux de mise en liaison du Hameau des Etoiles et du Centre Culturel et Sportif de Fleurance (187.210,64 €) ont été clôt sur cet exercice budgétaire. Un complément de la redevance du délégataire a été constaté (17.704 €), ainsi que le versement par le budget principal d'une subvention d'équilibre (181.891,08 €) inférieur aux prévisions budgétaires.

ASSAINISSEMENT

Inscription du complément du schéma intercommunal d'assainissement en dépenses d'investissement et la perception du solde des subventions accordées pour la réalisation du premier schéma (13.730,80 €).

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 48.466 € avec les redevances perçues auprès des usagers du service, des subventions accordées par l'Agence de l'Eau, et une subvention d'équilibre du budget général (29.098,78 €).

PRESENTATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES DE LA CCLG / ANNEE 2005

		BP	DM	CA	Taux de réalisation
Budget Général					
Dépenses de fonctionnement		3 185 235,00 €	0,00 €	3 013 219,42 €	94,6%
	<i>Charges de gestion courante</i>	512 585,00 €		373 189,72 €	72,8%
	<i>Charges de personnel</i>	508 114,00 €		496 155,01 €	97,6%
	<i>Reversement TP</i>	1 914 000,00 €		1 913 512,97 €	100,0%
	<i>Charges exceptionnelles</i>	150 200,00 €		130 026,73 €	86,6%
	<i>Amortissement</i>	100 336,00 €		100 334,99 €	100,0%
Recette de fonctionnement		3 482 472,00 €	0,00 €	3 566 676,53 €	102,42%
	<i>Produit des domaines et services</i>	107 589,00 €		115 968,11 €	107,79%
	<i>Taxe professionnelle</i>	1 905 660,00 €		1 927 810,00 €	101,16%
	<i>Dotations et participations</i>	1 469 223,00 €		1 522 898,42 €	103,65%
Résultat Brut		297 237,00 €		553 457,11 €	186,20%
Intérêt de la dette		29 870,00 €		21 537,94 €	
Epargne brut		267 367,00 €		531 919,17 €	198,95%
Remboursement du capital de la dette		205 906,00 €	3 118,00 €	209 024,29 €	
Autofinancement		61 461,00 €		322 894,88 €	525,37%
Dépenses d'investissement		2 835 037,00 €	-15 818,40 €	1 080 299,40 €	38,32%
	<i>Etudes</i>	132 873,00 €	-51 723,00 €	35 569,63 €	43,83%
	<i>Immobilisation</i>	1 192 197,00 €	4 701,60 €	625 586,22 €	52,27%
	<i>Opérations de travaux</i>	1 309 967,00 €	31 203,00 €	419 143,55 €	31,25%
	<i>Fonds de concours</i>	200 000,00 €		0,00 €	0,00%
Recettes d'investissement et autofinancement		2 835 037,00 €	-21 736,00 €	1 826 410,25 €	64,92%
	<i>Excédent capitalisé</i>	1 261 021,00 €		1 261 021,53 €	100,00%
	<i>FCTVA</i>	277 199,00 €	5 063,00 €	110 830,00 €	39,26%
	<i>Subventions et participations</i>	1 058 221,00 €	0,00 €	323 234,33 €	30,55%
	<i>Emprunt</i>	26 799,00 €	-26 799,00 €	0,00 €	
	<i>Autres</i>	150 336,00 €		131 324,39 €	87,35%
Résultat exercice				1 069 005,73 €	
Capital de la dette restant dû au 31/12				741 051,30 €	
Ratios					
	Taux d'épargne brut			32,18%	
	Capacité d'autofinancement (<i>autofinancement / recettes réelles de fonctionnement</i>)			19,53%	
	Charge de la dette (<i>annuité dette / recettes réelles de fonctionnement</i>)			13,95%	
	Charge de structure (<i>personnel + annuité dette / recettes réelles de fonctionnement</i>)			43,96%	
	Capacité de désendettement (<i>capital de la dette restant dû / épargne brute</i>)			1,34	(en nb d'année)

PRESENTATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES DE LA CCLG / ANNEE 2005

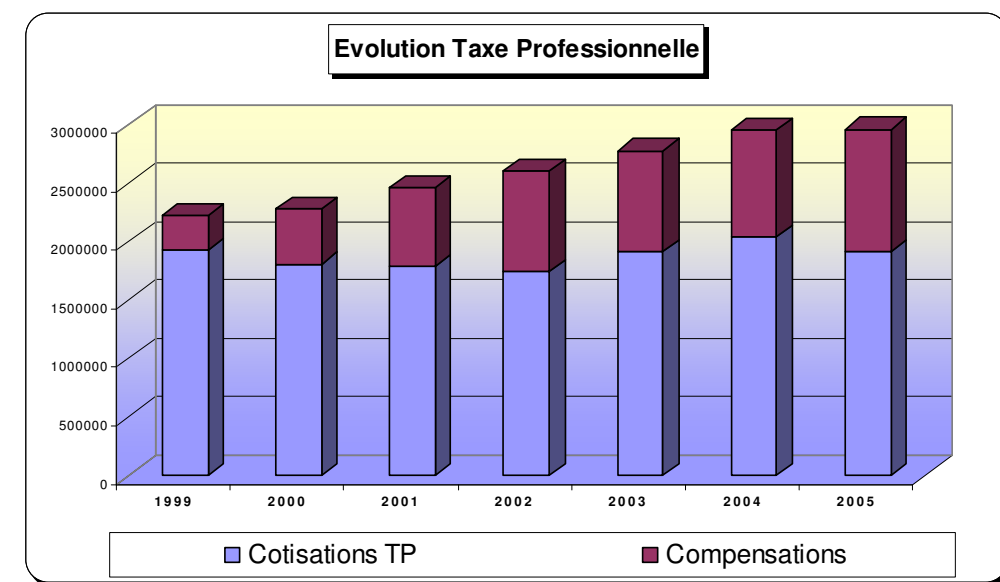
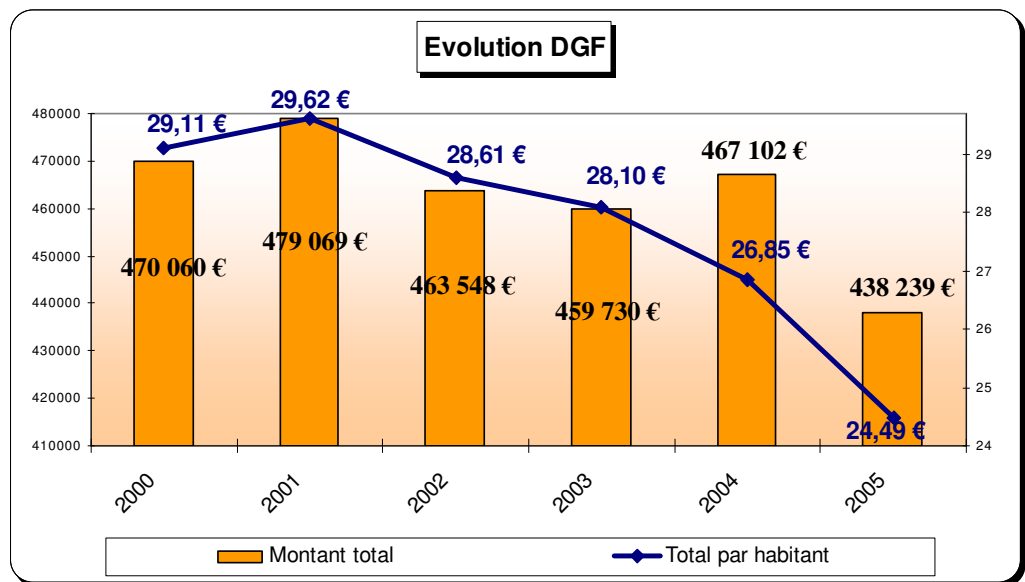
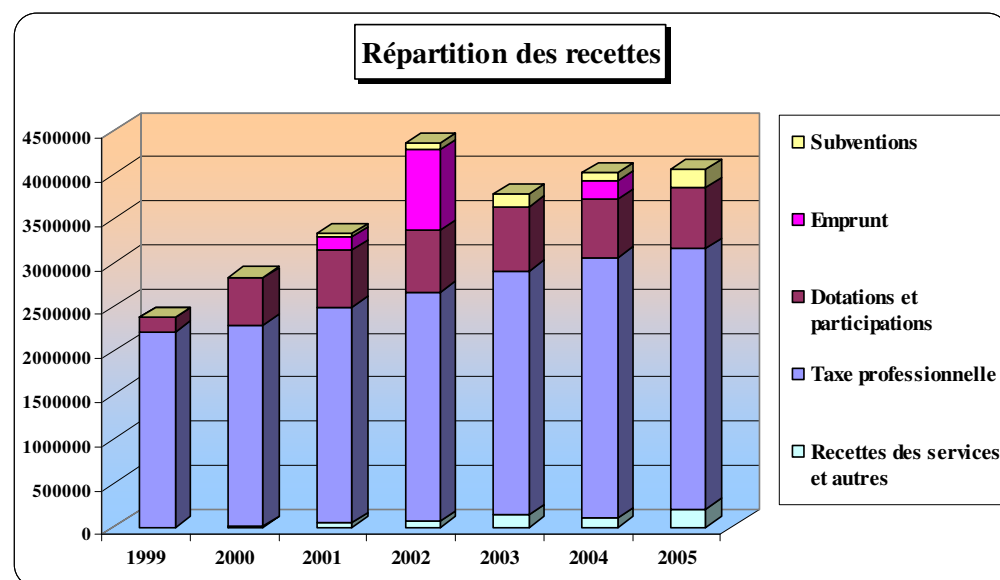
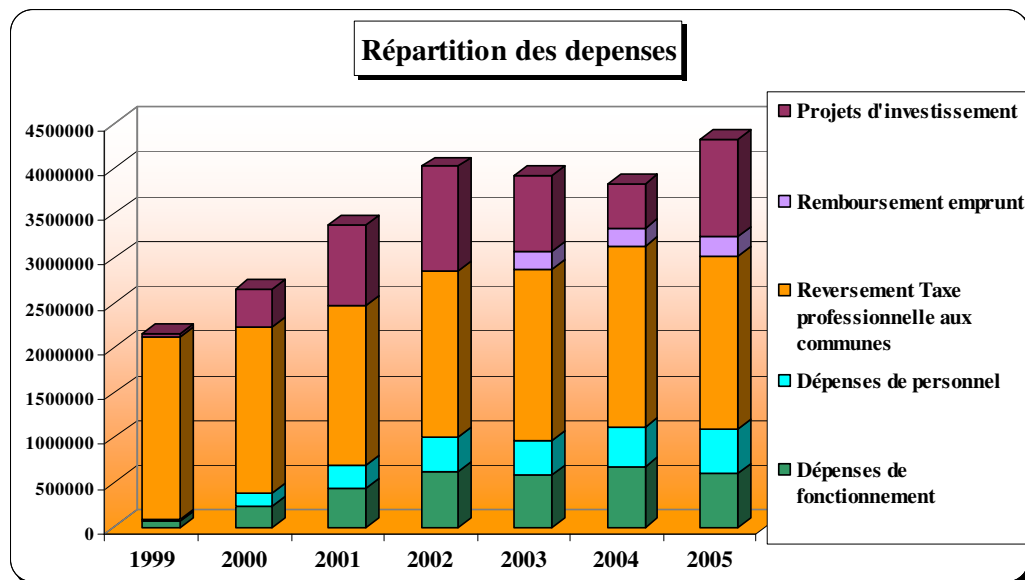
Budget annexe Atelier relais					
Dépenses de fonctionnement		158 346,00 €	2 918,00 €	72 902,38 €	45,21%
	<i>Artegel</i>	22 906,00 €		15 771,35 €	68,85%
	<i>Beaudonnet</i>	106 664,00 €	2 661,00 €	46 852,33 €	42,86%
	<i>Poupin</i>	16 490,00 €		7 128,48 €	
	<i>Dumaine</i>	12 286,00 €	257,00 €	3 150,22 €	
Recettes de fonctionnement		216 262,00 €	3 623,00 €	201 342,02 €	91,57%
	<i>Artegel</i>	42 437,00 €		41 436,18 €	97,64%
	<i>Beaudonnet</i>	142 319,00 €	3 371,00 €	145 689,80 €	100,00%
	<i>Poupin</i>	19 216,00 €		14 216,04 €	73,98%
	<i>Dumaine</i>	12 290,00 €	252,00 €	12 057,60 €	96,14%
Dépenses d'investissement		136 053,00 €	0,00 €	140 102,47 €	102,98%
	<i>Artegel</i>	12 196,00 €		12 195,92 €	100,00%
	<i>Beaudonnet</i>	83 433,00 €		83 431,94 €	100,00%
	<i>Poupin</i>	13 472,00 €		13 470,69 €	99,99%
	<i>Dumaine</i>	26 952,00 €	4 053,00 €	31 003,92 €	100,00%
Recettes d'investissement		136 053,00 €	3 661,00 €	45 317,71 €	32,44%
	<i>Artegel</i>	12 196,00 €		6 061,35 €	49,70%
	<i>Beaudonnet</i>	84 143,00 €	-710,00 €	22 842,62 €	27,38%
	<i>Poupin</i>	13 472,00 €		9 128,99 €	67,76%
	<i>Dumaine</i>	26 242,00 €	4 371,00 €	7 284,75 €	23,80%

Budget annexe Hameau des Etoiles					
Dépenses de fonctionnement		280 770,00 €	15 393,00 €	269 048,94 €	90,84%
	<i>Charges de gestion courante</i>	12 650,00 €	20 359,00 €	32 871,55 €	99,58%
	<i>Intérêt de la dette</i>	52 472,00 €		52 471,61 €	100,00%
	<i>Virement à la section d'investissement</i>	31 941,00 €	-4 966,00 €		0,00%
	<i>Amortissement</i>	183 707,00 €		183 705,78 €	100,00%
Recettes de fonctionnement		280 770,00 €	15 393,00 €	296 008,20 €	99,95%
	<i>Redevance délégataire</i>	45 794,00 €	9 507,00 €	55 609,87 €	100,56%
	<i>Subvention d'équilibre</i>	99 490,00 €		99 026,33 €	99,53%
	<i>Autres recettes</i>	0,00 €	5 886,00 €	5 886,00 €	
	<i>Amortissement</i>	135 486,00 €		135 486,00 €	
Dépenses d'investissement		423 881,00 €	-4 966,00 €	417 790,56 €	99,73%
	<i>Travaux</i>	11 960,00 €	-4 966,00 €	6 424,44 €	91,86%
	<i>Remboursement capital de la dette</i>	69 397,00 €		69 396,79 €	100,00%
	<i>Opérations budgétaires et déficit capitalisé</i>	207 038,00 €		206 483,33 €	
	<i>Amortissement</i>	135 486,00 €		135 486,00 €	
Recettes d'investissement		423 881,00 €	-4 966,00 €	390 189,11 €	93,14%
	<i>Subvention</i>	37 904,00 €		36 708,00 €	
	<i>Virement fonct. et excédent invest.</i>	201 074,00 €	-4 966,00 €	169 133,14 €	86,24%
	<i>TVA délégataire</i>	1 196,00 €		642,19 €	53,69%
	<i>Amortissement</i>	183 707,00 €		183 705,78 €	100,00%

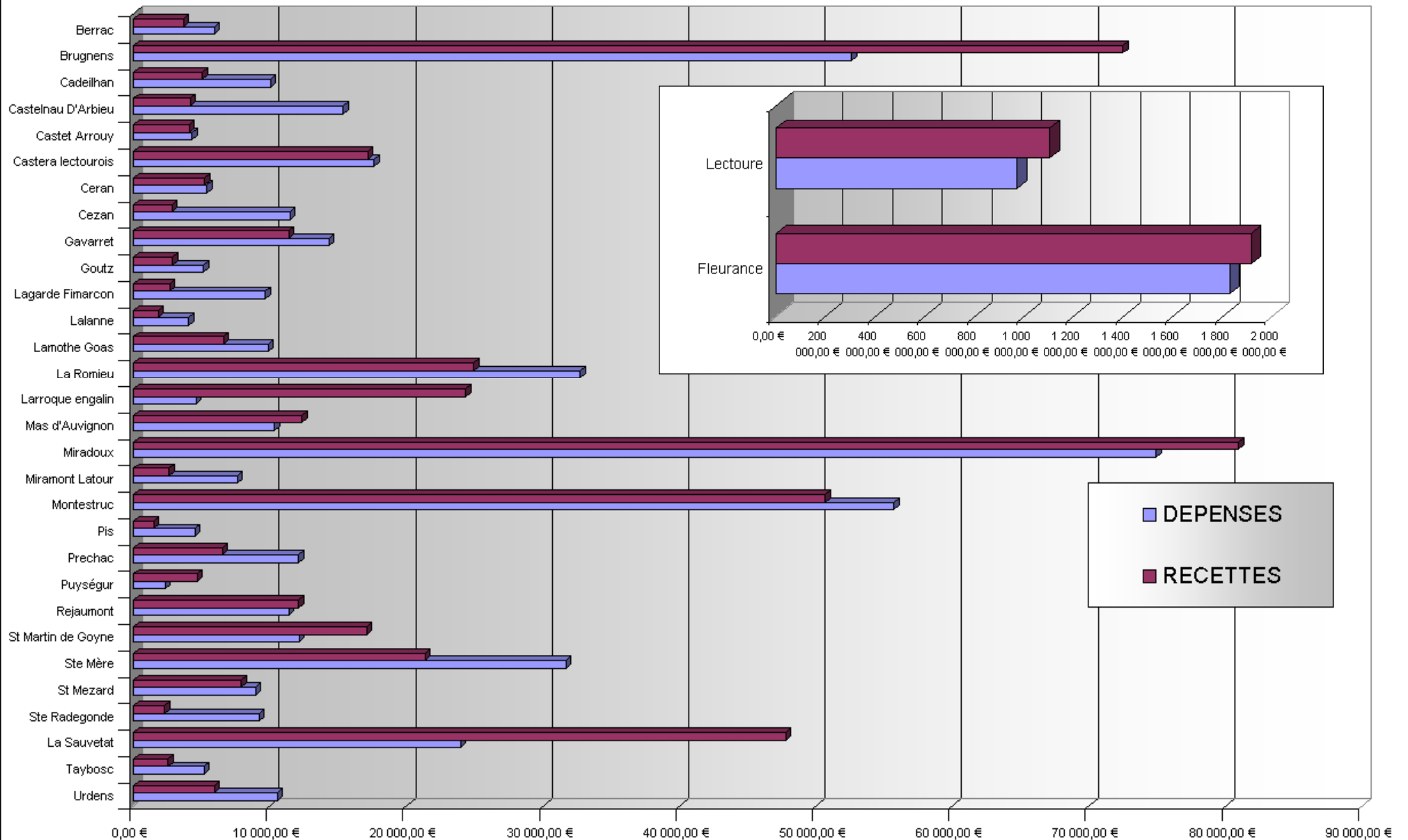
PRESENTATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES DE LA CCLG / ANNEE 2005

Budget annexe Assainissement				
Dépenses de fonctionnement	122 177,00 €	0,00 €	66 764,49 €	54,65%
<i>Charges de gestion courante</i>	60 745,00 €		11 192,03 €	18,42%
<i>Frais de personnel</i>	57 483,00 €		51 767,08 €	90,06%
<i>Intérêt de la dette</i>	2 434,00 €		2 433,82 €	99,99%
<i>Autres</i>	1 515,00 €		1 371,56 €	90,53%
Recettes de fonctionnement	146 387,00 €	0,00 €	132 449,99 €	90,48%
<i>Redevance usagers</i>	141 477,00 €		110 629,99 €	78,20%
<i>Autres recettes</i>	4 910,00 €		0,00 €	0,00%
<i>Subvention d'exploitation</i>	0,00 €		21 820,00 €	
Dépenses d'investissement	63 669,00 €	0,00 €	52 012,86 €	81,69%
<i>Schéma d'assainissement</i>	46 439,00 €		35 456,00 €	76,35%
<i>Matériel de service</i>	14 200,00 €		13 530,08 €	95,28%
<i>Remboursement capital de la dette</i>	3 030,00 €		3 026,78 €	99,89%
Recettes d'investissement	63 669,00 €	0,00 €	32 674,69 €	51,32%
<i>Subvention</i>	42 199,00 €		17 870,70 €	42,35%
<i>Autres recettes</i>	14 804,00 €		14 803,99 €	100,00%
<i>Emprunt</i>	6 666,00 €			0,00%

PRESENTATION GRAPHIQUE DES ELEMENTS BUDGETAIRES 2005



REPARTITION DES DEPENSES ET DES RECETTES 2004 PAR COMMUNES



VENTILATION DES INTERVENTIONS ET DES RECETTES COMMUNAUTAIRES PAR COMMUNE 1999 - 2004

1999-2004	DEPENSES						RECETTES					Solde
	TOTAL	Economie	Tourisme	Voirie	Reversement TP	Autres compétences *	TOTAL	Subvention	Taxe professionnelle	Dotations et participations	Recettes des domaines et services	
Berrac	57 023,71 €	1 522,85 €	971,33 €	44 861,78 €	482,13 €	9 185,62 €	18 087,04 €	1 285,28 €	5 225,75 €	11 576,01 €	0,00 €	-38 936,67 €
Brugnens	300 647,56 €	5 237,80 €	2 632,75 €	8 188,42 €	257 162,98 €	27 425,61 €	288 334,27 €	1 818,31 €	272 547,74 €	12 200,20 €	1 768,02 €	-12 313,29 €
Cadeilhan	110 924,07 €	1 706,32 €	1 071,72 €	96 438,86 €	0,00 €	11 707,17 €	23 034,05 €	1 310,09 €	7 497,00 €	13 700,58 €	526,38 €	-87 890,02 €
Castelnau D'Arbieu	116 240,11 €	2 918,98 €	1 928,91 €	85 948,16 €	554,30 €	24 889,76 €	23 117,34 €	1 564,97 €	3 498,64 €	16 548,91 €	1 504,82 €	-93 122,77 €
Castet Arrouy	4 259,28 €	45,46 €	83,35 €	0,00 €	2 337,96 €	1 792,51 €	5 041,64 €	1 309,08 €	2 337,00 €	1 395,56 €	0,00 €	782,36 €
Castera lectourois	161 489,55 €	4 510,65 €	2 790,62 €	114 535,90 €	6 322,00 €	33 330,38 €	73 284,26 €	1 779,69 €	37 650,16 €	32 331,42 €	1 522,99 €	-88 205,29 €
Ceran	74 073,00 €	2 209,94 €	1 398,65 €	25 380,10 €	26 049,28 €	19 035,03 €	26 584,28 €	1 322,37 €	12 419,02 €	12 353,65 €	489,24 €	-47 488,72 €
Cezan	92 489,70 €	2 385,36 €	1 506,72 €	61 729,46 €	1 637,30 €	25 230,86 €	16 274,89 €	1 426,06 €	2 994,45 €	11 854,38 €	0,00 €	-76 214,81 €
Gavarret	103 598,11 €	1 894,23 €	9 183,77 €	15 892,00 €	55 841,34 €	20 786,77 €	41 309,32 €	1 341,67 €	30 138,60 €	8 624,57 €	1 204,48 €	-62 288,79 €
Goutz	28 033,61 €	1 904,66 €	1 244,72 €	12 117,22 €	325,63 €	12 441,38 €	13 108,87 €	1 325,18 €	2 138,45 €	9 118,86 €	526,38 €	-14 924,74 €
Lagarde Fimarcon	108 244,24 €	1 827,72 €	1 225,93 €	89 516,77 €	261,60 €	15 412,22 €	26 516,01 €	1 320,62 €	6 760,00 €	18 172,19 €	263,20 €	-81 728,23 €
Lalanne	32 318,88 €	1 141,56 €	752,65 €	20 502,70 €	18,29 €	9 903,68 €	10 896,54 €	1 198,97 €	396,00 €	8 615,93 €	685,64 €	-21 422,34 €
Lamothe Goas	10 607,26 €	297,15 €	267,56 €	0,00 €	8 233,35 €	1 809,20 €	15 116,90 €	1 261,23 €	12 029,00 €	1 826,67 €	0,00 €	4 509,64 €
La Romieu	501 650,53 €	206 611,64 €	5 711,53 €	175 492,67 €	13 330,75 €	100 503,94 €	151 654,41 €	2 190,32 €	77 566,77 €	56 026,50 €	15 870,82 €	-349 996,12 €
Larroque engalin	125 647,09 €	1 092,08 €	716,16 €	19 578,27 €	4 815,00 €	99 445,58 €	31 722,10 €	20 197,37 €	463,00 €	6 825,38 €	4 236,35 €	-93 924,99 €
Mas d'Auvignon	104 359,32 €	2 844,96 €	1 746,91 €	53 227,27 €	28 054,30 €	18 485,88 €	55 183,53 €	1 512,79 €	29 666,89 €	23 251,43 €	752,42 €	-49 175,79 €
Miradoux	74 891,80 €	1 456,89 €	488,90 €	0,00 €	64 803,00 €	8 143,01 €	81 923,84 €	2 579,65 €	73 593,00 €	5 751,19 €	0,00 €	7 032,04 €
Miramont Latour	108 959,63 €	1 755,97 €	10 398,73 €	82 413,76 €	85,98 €	14 305,19 €	26 618,98 €	1 348,09 €	1 452,25 €	23 292,26 €	526,38 €	-82 340,65 €
Montestruc	367 611,75 €	81 134,64 €	4 201,77 €	28 815,18 €	183 055,53 €	70 404,63 €	231 245,33 €	2 005,40 €	156 863,15 €	31 658,06 €	40 718,72 €	-136 366,42 €
Pis	101 224,49 €	1 074,69 €	705,80 €	89 336,14 €	298,19 €	9 809,67 €	24 670,57 €	1 186,96 €	1 082,00 €	22 175,57 €	226,04 €	-76 553,92 €
Prechac	193 604,36 €	1 739,35 €	1 816,72 €	156 281,73 €	0,00 €	33 766,56 €	44 396,91 €	1 477,26 €	15 361,33 €	27 332,28 €	226,04 €	-149 207,45 €
Puységur	2 968,72 €	279,17 €	222,14 €	574,13 €	0,00 €	1 893,28 €	7 662,48 €	1 276,51 €	4 186,00 €	2 199,97 €	0,00 €	4 693,76 €
Rejaumont	132 294,63 €	1 513,22 €	1 988,91 €	93 913,88 €	0,00 €	34 878,62 €	51 320,77 €	1 533,00 €	29 244,41 €	20 543,36 €	0,00 €	-80 973,86 €

St Martin de Goyne	91 286,46 €	1 465,46 €	1 325,48 €	39 652,98 €	30 472,61 €	18 369,93 €	66 383,19 €	1 336,12 €	50 017,65 €	13 561,74 €	1 467,68 €	-24 903,27 €
Ste Mère	31 653,03 €	378,16 €	139,70 €	14 389,08 €	14 277,00 €	2 469,09 €	22 305,28 €	1 443,37 €	16 711,00 €	4 150,91 €	0,00 €	-9 347,75 €
St Mezard	41 307,37 €	2 211,52 €	2 349,42 €	18 988,05 €	0,00 €	17 758,38 €	35 677,37 €	1 554,71 €	25 096,90 €	8 762,56 €	263,20 €	-5 630,00 €
Ste Radegonde	30 884,87 €	1 137,54 €	1 308,41 €	4 791,42 €	0,00 €	23 647,50 €	7 964,21 €	1 333,32 €	828,00 €	5 276,51 €	526,38 €	-22 920,66 €
La Sauvetat	90 467,34 €	4 817,43 €	8 909,13 €	6 035,65 €	18 801,28 €	51 903,85 €	91 627,88 €	2 254,87 €	71 503,81 €	16 701,88 €	1 167,32 €	1 160,54 €
Taybosc	75 725,99 €	716,55 €	797,04 €	67 968,47 €	0,00 €	6 243,93 €	17 952,80 €	1 194,08 €	5 759,14 €	10 999,58 €	0,00 €	-57 773,19 €
Urdens	35 548,19 €	1 245,89 €	1 389,49 €	2 903,27 €	12 314,98 €	17 694,56 €	27 089,52 €	1 326,65 €	15 987,63 €	8 196,08 €	1 579,16 €	-8 458,67 €
S / TOTAL	3 310 034,65 €	357 635,76 €	89 158,40 €	1 783 765,74 €	514 584,36 €	749 534,52 €	1 556 104,58 €	35 473,35 €	971 014,74 €	445 024,19 €	76 051,66 €	-1 753 930,07 €
Fleurance	7 494 115,24 €	678 941,77 €	1 971 942,23 €	136 202,30 €	4 120 823,45 €	586 205,49 €	6 897 549,16 €	164 802,49 €	6 132 120,24 €	350 207,51 €	250 418,92 €	-596 566,08 €
Lectoure	4 661 795,49 €	543 707,76 €	436 237,32 €	214 747,67 €	2 994 425,58 €	472 677,16 €	4 258 638,04 €	103 757,59 €	3 528 694,19 €	231 804,69 €	394 381,57 €	-403 157,45 €
TOTAL	15 465 945,38 €	1 580 285,29 €	2 497 337,95 €	2 134 715,71 €	7 629 833,39 €	1 808 417,17 €	12 712 291,78 €	304 033,43 €	10 631 829,17 €	1 027 036,39 €	720 852,15 €	-2 753 653,60 €

* autres compétences : habitat, école de musique, assainissement, NTIC...

Méthodologie de la répartition :

Imputation directe des dépenses et recettes lorsqu'elles se situent sur le territoire de la commune ou qu'elles en émanent directement (programme investissement, acquisition foncière et immobilière, attribution de compensation, dotation de solidarité, taxe professionnelle, revenus des domaines)

Clés de répartition pour les autres recettes et dépenses (habitant pour la DGF, cotisations et participations communautaires / Km pour la voirie et les chemins de randonnées / Superficie pour le schéma d'assainissement)

Mise en place d'une répartition sur 4 critères (population / superficie / base brute / charges communales) inspirée de la dotation de solidarité pour les actions collectives (études, fonctionnement non courant)

En ce qui concerne les emprunts, seuls les intérêts ont été répartis

REPARTITION DES DEPENSES ET DES RECETTES 1999 -2004 PAR COMMUNE

